LE JOURNAL DES TRAVAILLEURS DES INDUSTRIES DU LIVRE, DU PAPIER ET DE LA COMMUNICATION CGT • www.filpac-cgt.fr

impac

• octobre-novembre 2019
CPPAP : 0715 S 07535
numéro 180
• 2,50€

FILIÈRE DISTRIBUTION / PAGE 14
Adrexo... La ruche et les abeilles

DISCRIMINATION SYNDICALE / PAGE 18
Ondulys, le pays sans merveilles d'Alice

MÉMOIRE / PAGE 38
22 octobre 1941, les 27 martyrs de Chateaubriant

RETRAITES

LE CHOIX DE CLASSE D'EMMANUEL MACRON

DÉCRYPTAGE
ANALYSES
ACTIONS

PAGES 4-9 > **GRAND FORMAT**

impac /180/ sommaire

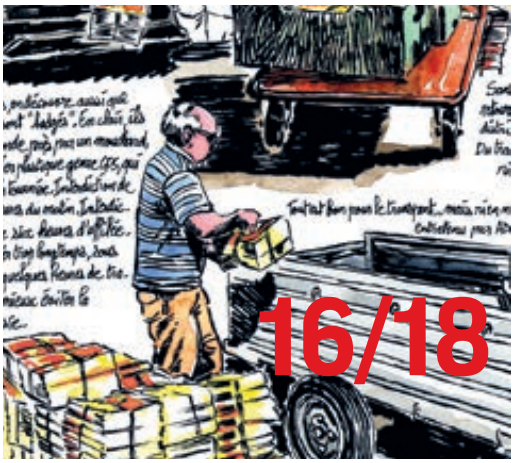

GRAND FORMAT pages **4-9**
Retraites : le choix de classe d'Emmanuel Macron

L'ACTU FRANCE page **10**

L'ACTU PRO page **11**

RÉFÉRENDUM ADP page **12**
Le million !

FILIÈRE DISTRIBUTION pages **14-16**
Adrexo... La ruche et les abeilles

DISCRIMINATION SYNDICALE pages **18-20**
Ondulys, le pays sans merveilles d'Alice
Pour l'exemple (à 2 millions d'euros)

FILIÈRE PRESSE page **22**
Dénoncer la concentration des titres

HOMMAGE page **23**
Patrice Le Drogo, un frère, un ami, un camarade...

FILIÈRE ÉDITION page **24**
Nouvelle annexe IV de la Convention collective nationale de l'édition

FÉMINISME ET SYNDICALISME page **25**
Le syndicalisme féministe de la CGT

JUSTICE page **26**
Préjudice d'anxiété : tous les salariés concernés vont pouvoir agir

UFR pages **28-29**
XIe Congrès de l'Union fédérale des retraités FILPAC CGT

LIBERTÉ DE LA PRESSE pages **32-33**
Journalistes dans le viseur

L'ACTU MONDE pages **34-35**

ENVIRONNEMENT pages **36-37**
Jean-Claude Mensch : énergie renouvelée

MÉMOIRE pages **38-40**
22 octobre 1941, les 27 martyrs de Châteaubriant

MOBILISATION page **42**
Des manifs violettes contre les violences faites aux femmes

LECTURES page **45**

ANNIVERSAIRE page **46**
1979-2019, quarantième anniversaire des Journées des oubliés des vacances

BILLET D'HUMEUR (mauvaise...) page **47**
Jojo le Gilet jaune et la République

impac n°180 – octobre-novembre 2019 – CPPAP 0715 S 07535
Le journal des travailleurs des industries du Livre, du Papier et de la Communication CGT
Directeur de la publication : **Patrick Bauret**
Ont participé à ce numéro : **Anne de Haro, Jerémie Demay, Jacques Dimet, Marion Doutreligne, Anne Duvivier, Philippe Escuredo, Yvon Huet, Jean Jousseaume, Pascal Le Boulc'h, Pascal Lefèbvre, Gérard Rodriguez, Chantal Verdin** /
Coordination : **Pascal Le Boulc'h, Pascal Lefèbvre** / Maquette, direction artistique : **Frédéric Joffre** /
Correction : **Philippe Zirn, Anne Duvivier** / Photos : FILPAC CGT, Yvon Huet, Stock, D.R. / Illustrations : **Rust** /
FILPAC CGT : Case 426 – 263, rue de Paris – 93154 Montreuil Cedex – filpac@filpac-cgt.fr – **www.filpac-cgt.fr** –
Tél. : 01 55 82 85 74 / Imprimerie RIVET, 87000 Limoges.

La FILPAC CGT respecte les règles de triage ecocitoyen pour toutes ses publications
Cartons et emballages papier à trier

Amplifions les luttes sociales pour changer de société !

PATRICK BAURET,
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA FILPAC CGT

Malgré une information au service du pouvoir qui nous assène sa petite musique du désenchantement et de l'inéluctabilité de cette société toujours plus inégalitaire, la résignation n'est pas de mise parmi les travailleurs, les retraités, les étudiants et tous les autres citoyens.

Le nombre de mouvements sociaux explose. Tous ces mouvements se ressemblent, qu'ils revendiquent des moyens supplémentaires pour l'hôpital, l'éducation et, plus généralement, pour les services publics dans leur ensemble. Ils réclament la fin de la précarité de vie des étudiants, des revenus décents pour les paysans, des services publics de proximité et la fin des injustices sociales.

Tous ces mouvements sont décriés par les médias libéraux, réprimés par une police aux ordres et condamnés par une justice expéditive au service d'un État libéral et liberticide.

Pourtant, nous sommes toujours plus nombreux à contester les choix politiques qui nous conduisent vers cette société inhumaine et invivable promue par Macron et ses amis du CAC 40. Ils veulent nous imposer leur dogme du chacun pour soi et de l'individualisme mortifère mais ce sont les valeurs de solidarité et de fraternité qui sont plus que jamais portées par ceux qui luttent et manifestent dans la rue et les entreprises.

Le symbole le plus frappant est le rejet populaire du projet de retraite à points concocté par Macron et son collaborateur syndical, la CFDT, dans lequel chacun dans son coin aurait un droit à une pension aléatoire à la retraite.

Toutes et tous, quelles que soient la génération, la catégorie sociale, salariés du privé comme du public sommes attachés à notre protection sociale solidaire. Le rejet est général, malgré toutes les subtilités de langage utilisées par un pouvoir aux abois.

Le 5 décembre et les jours qui vont suivre, démontrent le rejet d'une politique au service des plus riches et la volonté populaire d'agir pour gagner un changement urgent de société qui doit nous proposer une République basée sur la justice sociale, la préservation de notre planète et de ses écosystèmes, la paix et la fraternité entre les peuples.

Le 5 décembre n'est que le début de cette convergence des luttes populaires et sociales. Le temps est venu d'embraser le pays par une explosion de ces luttes portant comme revendication une transformation sociale salvatrice porteuse d'avenir.

Il revient à notre syndicalisme de classe de tout mettre en œuvre dans les entreprises, comme dans les quartiers, pour rassembler et mobiliser le plus grand nombre de travailleurs, de retraités, d'étudiants, de privés d'emploi… de citoyens, pour leur réussite. ●

“Pourtant, nous sommes toujours plus nombreux à contester les choix politiques qui nous conduisent vers cette société inhumaine et invivable promue par Macron et ses amis du CAC 40.”

RETRAITES

LE CHOIX DE CLASSE D'EMMANUEL MACRON

DÉCRYPTAGE, ANALYSES, ACTIONS

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DIT QU'IL NE CÉDERA PAS ET QU'IL NE CRAINT PAS D'ÊTRE IMPOPULAIRE. COMME SES PRÉDÉCESSEURS IL VEUT PORTER SA MARQUE DANS CE QU'IL APPELLE IMPROPREMENT UNE RÉFORME DE NOTRE SYSTÈME DE RETRAITE, QUITTE À NOUS FAIRE CROIRE QUE LES EFFETS DE LADITE RÉFORME NE SE FERONT SENTIR QUE DANS QUELQUES DIZAINES D'ANNÉES. DÉCRYPTAGE D'UN PROJET DANGEREUX.

GÉRARD RODRIGUEZ

L'IMPORTANCE DU DIAGNOSTIC

C'est bien connu, le meilleur moyen d'apporter des solutions à un problème, c'est de bien l'identifier et l'analyser, et ce, de manière partagée, donc discutée. Telle n'est pas l'approche des gouvernements qui se succèdent. Ils parlent toujours « solutions », exclusivement, et s'ils consentent au débat, c'est uniquement sur cette base. Il en est ainsi des retraites où, en l'absence délibérée d'un diagnostic partagé, est organisée sous la pression un « grand débat national » sur la base du projet de réforme gouvernemental, et de lui seul.

On peut le comprendre dans la mesure où une approche réellement démocratique disqualifierait ledit projet. La première question à se poser est : qu'en est-il réellement du système de retraite français ?

Il est important de procéder à un examen sous deux angles complémentaires, une vision d'un point de vue international et une vision en regard des besoins des retraités actuels et futurs dans notre pays.

LE SYSTÈME DE RETRAITE FRANÇAIS DANS LE MONDE

Malgré les réformes et accords régressifs de ces trente dernières années, le système français est toujours considéré comme le plus « généreux » au monde. Comme le montrent les rapports de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) sur le sujet, les retraités de France bénéficient de la combinaison durée de retraite effective et niveau de pension la plus favorable au monde. On constate, par ailleurs, que la France a un taux de pauvreté, parmi les retraités, des plus bas. Pour exemple, il est deux fois moins élevé que les taux suédois ou allemand.

Pour l'essentiel, la réussite du modèle français s'explique par une approche collective et une socialisation poussées beaucoup plus loin que dans les autres pays, notamment les plus développés. On le doit à la conjonction des luttes ouvrières et sociales qui ont émaillé les siècles passés et aux politiques volontaristes du Front populaire, puis du CNR à la Libération.

LES RETRAITES EN FRANCE, RAPPORTÉES AUX BESOINS

Là, le bilan est plus contrasté. Si de nombreux retraités disposent de pensions correctes, beaucoup d'autres souffrent d'un niveau de ressources trop bas, voire indigne, particulièrement les femmes. Les raisons en sont connues : les bas salaires et la précarité mais aussi les réformes et accords régressifs en matière de retraite déjà évoqués.

Rappelons que la part des salaires dans la valeur ajoutée a perdu, au cours des années 80, 10 points au bénéfice des profits et que la traduction concrète en a été la baisse des salaires et l'augmentation de la précarité.

En outre, il est nécessaire de préciser deux points :

- **Dans la part salariale, une partie non négligeable a été retirée du salaire (au sens strict) avec la multiplication des dispositifs d'intéressement, de participation…, et n'est plus soumise à cotisations, donc ne génère plus de droits.**
- **Les exonérations massives de cotisations de ces dernières années, en abaissant le salaire socialisé, donc le salaire, ne font que renchérir un partage de la valeur ajoutée toujours plus en faveur des profits, donc du capital.**

Rappelons également les mesures qui ont toutes consisté en un durcissement des droits : augmentation de la durée de cotisations exigée pour le taux plein, passage des 10 aux 25 meilleures années pour l'établissement du salaire de référence, changement d'indexation (salaire moyen puis inflation) des salaires servant au calcul de la pension (salariés du privé) ainsi que pour les pensions liquidées (public et privé), remise en cause et rabougrissement des droits familiaux et conjugaux…

UN BILAN CONTRASTÉ, MAIS UN SOCLE ORIGINEL À CONSOLIDER

Ces deux angles de vue complémentaires ont pour avantage d'indiquer des pistes pertinentes d'amélioration.

Si le système de retraite français est le meilleur au monde, cela signifie que les choix qui l'ont déterminé sont les bons. Pour l'améliorer, il faut donc poursuivre dans cette direction. Il faut conforter et consolider le choix de la socialisation pour une réponse de qualité aux besoins actuels et futurs.

Plus concrètement, cela veut dire qu'il convient de renforcer les garanties attachées à la retraite, et donc confirmer et pérenniser le choix de la répartition solidaire à prestations définies. Pour y parvenir, il est indispensable de supprimer les exonérations de cotisations sociales, avec un phasage tel que proposé par la CGT .

Une remise en cause de toutes les réformes ainsi que des accords passés (AGIRC-ARRCO) doit également être à l'ordre du jour. Il faut enfin envisager une augmentation des cotisations qui sera d'autant plus acceptable qu'elle accompagnera des luttes d'envergure sur les salaires (hausse généralisée des salaires avec en perspective l'égalité salariale femmes-hommes).

Il deviendra ainsi possible de satisfaire à l'exigence d'augmentation des pensions actuelles et à la constitution de droits conséquents pour tous garantissant de bonnes retraites futures.

On constate, par ailleurs, que la France a un taux de pauvreté, parmi les retraités, des plus bas. Pour exemple, il est deux fois moins élevé que les taux suédois ou allemand.

L'EXIGENCE DE LUTTES OFFENSIVES

Pour être en accord avec la partie précédente, une exigence se fait jour, nous devons porter ces objectifs, ces contenus, de manière offensive.
Autrement dit, il ne faut pas attendre que l'adversaire porte ses coups, par exemple par l'annonce d'une énième réforme, fût-elle systémique, pour engager le combat.
La reconquête salariale, la remise en cause des profits et de leur utilisation, l'augmentation du salaire socialisé à proportion des besoins en matière de santé, de retraite… ne peuvent être obtenues dans un cadre principalement défensif.

LE BUT INAVOUÉ DE LA RÉFORME MACRON

Une fois posés ces différents préalables, interrogeons-nous sur les véritables objectifs poursuivis par la réforme. Procédons à ce travail de manière critique et distanciée. Cela signifie que nous devons aller au-delà des déclarations d'intention, évidemment la main sur le cœur, de nos interlocuteurs gouvernementaux et patronaux, qui, c'est bien connu, ne nous veulent que du bien. Si, par exemple, le travail de décryptage du rapport présenté par M. Delevoye en juillet dernier est nécessaire, il est loin d'être suffisant. Ce rapport ne dit pas tout.
Prenons au hasard la question de la part du PIB allouée aux retraite, 14 points, qui devrait, nous dit-on, rester constante. Il n'a échappé à personne que, dans ces conditions, la part respective de chaque retraité ne pourrait que baisser, du fait de l'augmentation continue du nombre de bénéficiaires.
Mais ce que ne dit pas le rapport, c'est que l'objectif réel est plus brutal encore, puisqu'il est d'abaisser cette part à 12 %, voire 11%. D'où tirons-nous cela ? L'avantage avec les grandes institutions économiques et financières internationales, c'est qu'elles communiquent principalement en direction des puissants de ce monde, de leurs serviteurs et qu'elles ne prennent pas de gants : un chat est un chat.

L'OCDE, qui dit par ailleurs que le système de retraite français est très (entendez « trop ») généreux, affiche sans vergogne l'objectif des 12 points pour la France dans ses documents.

L'OCDE, qui dit par ailleurs que le système de retraite français est très (entendez « trop ») généreux, affiche sans vergogne l'objectif des 12 points pour la France dans ses documents.
Soulignons qu'à l'instar de ses consœurs (FMI, BM…), elle ne prend même pas la peine de la confidentialité, tellement assurée que les manants, partisans du moindre effort, ne prendront jamais le soin de lire ses nombreux rapports et autres communications.
Il revient à la mémoire de l'auteur de ces quelques lignes que les représentants de cette institution ne cessaient, lors des divers colloques, séminaires et autres forums sur les retraites de l'après-2008, de souligner la grande injustice que voici : les retraités de France n'étaient pas affectés par les conséquences de la crise, ils continuaient paisiblement à percevoir leurs pensions sans que celles-ci ne soient diminuées, contrairement à la situation dans l'ensemble des pays industrialisés. Ce qui, pour nous autres, est une des grandes qualités de notre système de retraite, est à leurs yeux une grave anomalie, à corriger sans attendre.
Rappelons que, du fait des grandes réformes engagées de par le monde, les risques inhérents aux aléas de la finance sont portés par les travailleurs sur la base du principe bien connu de la privatisation des profits et de la socialisation des pertes. Typiquement, lorsque les fonds de pensions prennent l'eau, ce sont les travailleurs qui trinquent, qu'ils soient déjà retraités ou non.
Mais les systèmes par répartition, qui restent majoritaires, sont également touchés comme le montre l'exemple suédois. Dans ce pays, les retraités ont connu plusieurs baisses successives de leurs pensions après la crise de 2008. Quand on sait que nos dirigeants sont très réceptifs et particulièrement zélés à mettre en œuvre les recommandations des organismes précédemment cités, on y voit plus clair quant aux intentions réelles des Macron et consorts.
La Commission européenne et ses institutions satellites ne sont pas en reste. Elles portent avec beaucoup de conviction l'étendard de l'ultra-libéralisme, et, par conséquent, l'exigence d'un sabordage en règle des services publics, du droit du travail et des protections sociales les plus performantes.

AFFAIBLIR LA RÉPARTITION POUR DÉVELOPPER LA CAPITALISATION

On oublie trop souvent le rôle joué par le patronat dans cette affaire, car c'est bien lui qui tire les ficelles. On parle ici surtout des patrons des multinationales qui sont intéressés à plusieurs titres à la baisse généralisée de ce qu'ils appellent injustement le « coût du travail ». Mais il y a aussi, derrière, la finance internationale, avec parfois les mêmes acteurs patronaux, du fait de la financiarisation à outrance de l'économie. Ils lorgnent vers les milliards qui sont alloués aux retraites, qui, une fois sur les marchés financiers, pourraient leur procurer des profits gigantesques. Il est à noter que la partition

des institutions financières internationales, comme certaines dites de coopération, s'inscrit dans ces logiques dévastatrices. Si elles pèsent de tout leur poids pour affaiblir la protection sociale par répartition solidaire, c'est parce que c'est le passage obligé pour le développement de la capitalisation.

LE RÔLE DES ÉTATS-UNIS

Il faut souligner ici un élément très important, le rôle et le poids dans tout cela des États-Unis. Comme il est bien connu, la capitalisation constitue l'essentiel du système de retraite des USA. Or, ce pays doit faire face lui aussi à son papy boom et au « vieillissement » de sa population.
Cela suppose un besoin de beaucoup de liquidités pour les fonds de pensions qui versent leurs rentes aux retraités. La part respective des placements à risque avec une forte rentabilité s'en trouve diminuée, ce qui remet en cause la rentabilité de l'ensemble du dispositif dont le but premier est, rappelons-le, de gagner beaucoup d'argent sur les différentes places boursières. On a là une des facettes de la financiarisation de l'économie. Pour que ça fonctionne, c'est-à-dire pour que les opérateurs financiers s'en mettent plein les poches tout en continuant à verser des rentes, les fonds de pension ont besoin d'une rentabilité établie autour de 15 %, Cette rentabilité n'existe pas dans l'économie réelle, d'où le recours incessant à des bulles et montages spéculatifs très sophistiqués, mais aussi très risqués. On ne connaît que trop, malheureusement, la suite et les drames humains et gâchis sociaux qui en résultent.

Pour mémoire, les chiffres parlent d'eux-mêmes : la capitalisation en France, c'est 3 % du total des prestations versées et 5 % des cotisations. Le décalage s'explique par la promotion ces dernières années des dispositifs dits pudiquement d'épargne retraite, individuels ou collectifs.

La seule solution pour préserver cette rentabilité, c'est d'aller chercher de nouveaux entrants. Où sont-ils ? Ils sont dans les pays, comme la France, qui n'ont toujours pas basculé dans la capitalisation. Pour mémoire, les chiffres parlent d'eux-mêmes : la capitalisation en France, c'est 3 % du total des prestations versées et 5 % des cotisations. Le décalage s'explique par la promotion ces dernières années des dispositifs dits pudiquement d'épargne retraite, individuels ou collectifs.
La boucle est bouclée, le sabordage des retraites en France et ailleurs, sous couvert de l'impératif absolu de la baisse des dépenses publiques, consiste aussi à apporter de la chair fraîche, c'est à dire de nouveaux et jeunes cotisants, aux grands fonds de pensions, principalement ceux des États-Unis.
Nul complotisme là-dedans, il suffit de constater le niveau de lobbying exercé par les VRP de ces fonds de pension auprès des institutions européennes et plus particulièrement françaises, pour se faire une idée précise de la chose.

LA TECHNIQUE AU SERVICE DES CHOIX POLITIQUES

On ne le dira jamais assez, la retraite, c'est avant tout une affaire de choix politiques. Pour faire bref, choix entre répondre aux besoins des retraités actuels comme futurs ou engraisser les actionnaires ; servir de bonnes pensions permettant une vie digne, l'épanouissement humain, y compris pour les plus âgés, ou augmenter sans limite les dividendes et autres plus-values boursières.

Le choix technique découle des choix politiques. Comme il a déjà été indiqué dans cette publication, la technique des annuités est mieux adaptée à une approche collective, socialisée et à de la prestation définie. La technique des points ou sa variante en comptes notionnels est en revanche mieux adaptée à une approche plus individuelle et à cotisations définies. Pour cette raison, elle est la plus employée en capitalisation.

OBJECTIF(S) D'UN SYSTÈME DE RETRAITE

L'inconvénient, lorsque les organismes de retraites sont aux mains de la technocratie, elle-même aux ordres du MEDEF, c'est une grande confusion sur les objectifs. Ainsi, il nous est dit que les objectifs du système sont de verser des pensions, si possible «équitables », et d'être équilibré (équilibre entre ressources et prestations versées).

PRESTATIONS DÉFINIES

Un des besoins, bien identifié, des retraités actuels comme futurs, c'est la garantie d'une pension du meilleur niveau possible en toute circonstance. Cela suppose un engagement du système de retraite sur ce niveau, par exemple 50 % ou 75 % d'un salaire de référence. L'équilibre du système sera assuré en faisant évoluer le niveau de ressources, donc les cotisations. À l'inverse, avec les cotisations définies, ce qui nous est proposé avec la réforme, l'équilibre se fait avec les pensions qui deviennent la principale variable d'ajustement. C'est la raison pour laquelle il ne peut y avoir d'engagement sur un niveau de pension. Dans un régime par points à cotisations défini, seul le nombre de points déjà acquis est garanti. La valeur d'achat du point et sa valeur de service sont par définition variables et ne peuvent être connus par avance.
Dans le cadre des prestations définies, si des conditions sont à satisfaire, elles doivent per-

mettre cependant à des salariés qui ont été affectés par la pénibilité de leur travail, par la maladie, par la précarité… de ne pas subir la double peine, soit une retraite tronquée, en mauvaise santé et dans la pauvreté, voire la misère. Cela conduit à une exigence de redistribution et à amoindrir ce qu'on appelle la contributivité du système.

Le système universel par points préconisé s'inscrit dans une logique d'individualisation qui permettrait d'écarter toute conflictualité collective, préalable obligé pour aller à une baisse généralisée des pensions.

CONTRIBUTIVITÉ

Un système est très contributif si seules les cotisations déterminent le niveau de pension, au même titre que l'épargne. Dans beaucoup de pays, les retraites, bien que par répartition, sont assimilables à de l'épargne. Des organismes privés ou publics sont missionnés pour que les travailleurs, donc les cigales, car incapables par essence d'assurer leurs vieux jours, fonctionnent telles les fourmis. Les pensions consistent en une restitution des cotisations versées tout au long de la carrière avec quelques modiques intérêts. Vous trouvez cette présentation méprisante et déplacée ? Vous avez raison, mais c'est souvent comme cela que raisonnent nombre de dirigeants étatiques ou patronaux.

Dans cette approche, des cotisations élevées, donc des bons salaires, peuvent amener à des pensions correctes. En revanche, des carrières hachées, précaires, avec des bas salaires, conduisent immanquablement à des pensions de misère.

Il est donc indispensable de limiter la contributivité en faisant en sorte que les cotisations versées ne soient pas l'unique déterminant de la pension future.

Dans les régimes actuels par annuités, régime de base de la Sécurité sociale et régimes dits spéciaux (qui sont en fait les régimes historiques, les plus anciens), cette limitation de la contributivité s'effectue par des dispositions solidaires, comme les majorations de durée d'assurance, mais elle se retrouve surtout dans le calcul même de la pension. La notion d'annuités renvoie à la durée, mais cette durée dans le régime général est établie sur une base salariale : toute fraction de 150 heures de Smic correspond à la validation d'un trimestre. Une salariée à mi-temps (le temps partiel, le plus souvent contraint et subi, concerne principalement les femmes) qui aura donc cotisé moitié moins qu'une personne du même niveau, mais à temps plein, validera malgré tout 4 trimestres.

Par ailleurs, ce n'est pas la totalité de la carrière qui permet d'établir le salaire de référence, mais les 25 meilleures années.

Voici très concrètement des dispositions qui limitent significativement la contributivité de ce régime.

Soulignons qu'il existe des dispositions solidaires dans le régime AGIRC-ARRCO ou à l'Ircantec mais que la mécanique constitutive des droits, l'acquisition de points, est en revanche plus contributive en ce sens qu'elle prend en compte toute la carrière.

LA RETRAITE EN FRANCE, C'EST BEAUCOUP PLUS QUE DE L'ÉPARGNE

Moins un régime est contributif, plus on s'éloigne de l'épargne. Mais il est une autre caractéristique qui met l'épargne à distance, c'est l'accrochage des pensions à la production des richesses du moment. C'est d'autant plus vrai lorsque les pensions liquidées sont indexées sur le salaire moyen, l'évolution de ce dernier étant supérieure à l'inflation est proche de la croissance. Dans nombre de système par répartition, le propos est simplement de récupérer ses cotisations. Dans la répartition solidaire à prestations définies avec des pensions revalorisées sur la base de l'évolution du salaire moyen, cela va bien au-delà. Les financiers considèrent qu'un tel système est une escroquerie, puisque, selon eux, on garantit aux futurs retraités de l'argent que l'on a pas au moment de la promesse (certains vont jusqu'à faire référence à Madoff).

Les financiers, prisonniers de leurs logiques mortifères, sont incapables de comprendre que d'autres approches sont possibles, qu'elles sont plus efficaces, répondent à de vrais besoins et au final, coûtent moins cher à la collectivité. C'est le miracle de la socialisation.

LA RÉFORME MACRON EN RÉSUMÉ

En réalité, nul besoin de s'appesantir sur son contenu. Le propos est d'imposer un système en rupture avec les valeurs fondatrices de la Sécurité sociale (chacun participe selon ses moyens, chacun reçoit selon ses besoins).

Le système universel par points préconisé s'inscrit dans une logique d'individualisation, qui permettrait d'écarter toute conflictualité collective, préalable obligé pour aller à une baisse généralisée des pensions.

Il s'accompagne d'une énième tentative de division entre les salariés du privé, ceux des régimes spéciaux et les retraités. Il faut y prêter grande attention. Si le diviser pour régner n'est

Régimes dans la ligne de mire

Les régimes spéciaux sont toujours l'ennemi à abattre pour tous ceux qui veulent changer le sens même de la solidarité et faire entrer le secteur des retraites, comme de l'ensemble de la protection sociale, dans le monde strictement marchand (une manière d'ailleurs pour le capital de jouer sur la vie et la santé des salariés). Ils ne sont pas des privilèges, mais bien la résultante soit des premiers régimes de retraites, soit des situations particulières, tenant compte du secteur d'activité et des spécificités du travail.

En demandant la suppression des régimes spéciaux sous le prétexte fallacieux d'équité le gouvernement et le MEDEF veulent d'abord diviser les salariés et niveler le système de pension par le bas.

Les arguments de Jean-Paul Delevoye, le haut-commissaire chargé de la réforme des retraites, ou de Muriel Pénicaud la ministre du travail, ressemblent étrangement à ceux avancés par Nicolas Sarkozy lorsqu'il opposait déjà les travailleurs les uns aux autres, lors de sa propre réforme des retraites en 2007 : *« je dis aux cheminots, aux électriciens, aux gaziers, vous ne pouvez pas cotiser 37,5 ans alors que tous les autres Français vont cotiser 40 ans. ».*

Jean-Paul Delevoye dit : il n'y aura pas de recul possible. Claude Guéant, alors secrétaire général de l'Elysée, disait, dès 2007 : *« Il n'y aura pas de recul possible. »*

D'un quinquennat l'autre, la même politique. Emmanuel Macron et Édouard Philippe veulent parachever ce que leurs prédécesseurs (y compris François Hollande et ses premiers ministres) ont commencé. ///

pas une nouveauté, reconnaissons que beaucoup de travailleurs sont sensibles à cette rhétorique malsaine.
Nous ne y trompons pas, la vraie question qui nous est aujourd'hui posée, c'est : comment nous mettons-nous en mouvement pour aller vers une « harmonisation » par le haut des droits à retraite (cela vaut pour bien d'autres sujets : ensemble protection sociale, salaires, droit du travail) ? C'est là une approche offensive et la meilleure parade, assurément, aux multiples tentatives de division.

Nous ne y trompons pas, la vraie question qui nous est aujourd'hui posée, c'est : comment nous mettons-nous en mouvement pour aller vers une « harmonisation » par le haut des droits à retraite.

TOUS CONCERNÉS

Depuis des mois, il nous est dit que seuls les salariés nés après 1963 seront concernés. On peut toujours croire au Père Noël, mais cela ne tient pas debout. Comme il a été dit plus haut, l'objectif réel de la réforme, c'est une baisse drastique de l'enveloppe allouée aux retraites, en passant de 14 % à 12 %, voire 11 % du PIB. Si on s'en tient aux propos délibérément rassurants de Macron et autres Delevoye, cela signifie que la baisse des dépenses ne serait que très progressive, et de plein effet que lorsque l'ensemble des retraités nés avant 1963 seront… décédés.
Quelle est la personne, saine d'esprit, qui peut croire cela ? D'autant qu'une telle réforme, systémique de surcroît, va représenter un surcoût énorme pendant plusieurs années (formation des personnels des organismes et renforcement des effectifs, collecte et agrégation des données individuelles des carrières des régimes actuels, transposition et conversion des droits acquis dans le nouveau système, investissements lourds dans l'informatique du système…).
Quel que soit le scénario retenu pour le passage de l'ancien au nouveau système, tous les travailleurs, en activité ou déjà retraités, y perdraient avec une telle réforme.
Raison de plus pour faire front tous ensemble, s'y opposer et imposer, par des luttes offensives, enfin, les amélioration tant attendues. ●

LA CGT PROPOSE…

La lutte pour les retraites ne se situe pas qu'à un niveau défensif. La CGT fait depuis des années des propositions concrètes.
La philosophie générale de ces propositions peut se résumer par : droit à une retraite pour tous les salariés dès l'âge de 60 ans avec les moyens de vivre dignement.
Pour ce faire, la CGT propose un socle commun de garanties pour toutes et tous auquel doit aboutir chaque régime, mais qui peuvent avoir des modalités différentes adaptées aux types de carrière du secteur concerné.

LE SOCLE COMMUN

- **Garantir la possibilité d'un départ à 60 ans à taux plein.**
- **Assurer un niveau de pension d'au moins 75 % du revenu d'activité pour une carrière complète et suppression de la décote.**
- **Élever le minimum de pension nette au niveau du Smic net pour une carrière complète.**
- **Indexer les pensions sur l'évolution des salaires et non pas sur les prix.**
- **Reconnaître la pénibilité par une politique de prévention et de réparation : amélioration des fins de carrière (par exemple temps partiel) et départs anticipés (un trimestre en moins par année d'exposition) et dans des conditions permettant réellement de les prendre.**
- **Une politique volontariste d'égalité salariale femmes-hommes améliorant la retraite des femmes et abondant les ressources des régimes.**
- **Amélioration de la reconnaissance et de la prise en compte du handicap pour les droits à retraite, âge et montant.**

LE FINANCEMENT

Pour le financement, qui est la clé de voûte du système (et dont ne veulent pas entendre parler ni le gouvernement ni le MEDEF), il s'agit d'abord d'augmenter les salaires (privé comme public), d'assurer l'égalité salariale entre les femmes et les hommes (l'apport supplémentaire de cotisations rendrait bénéficiaire tout le système de Sécurité sociale) et de mener une politique de développement de l'emploi durable. Cela rapporterait 38 milliards d'euros pour les retraites.
Tous les éléments de rémunération doivent être soumis à cotisation (intégration des primes des fonctionnaires et de tous les éléments de rémunération dans le secteur privé) combiné avec la suppression des exonérations, ce qui rapporterait 36 milliards d'euros.
La CGT propose également de taxer les revenus financiers et de lutter contre l'évasion fiscale ce qui permettrait de ramener 20 milliards d'euros pour les retraites. Pour cela, la CGT pointe la nécessité que tous les fonds mobilisés ou en réserve pour assurer la pérennité du système de retraites soient réalisés sous la forme d'investissements socialement responsables sous le contrôle d'un pôle financier public. ///

L'ACTU FRANCE

EMPLOI / DROIT / DISCRIMINATIONS SYNDICALES / LÉGISLATION / ÉCONOMIE / JUSTICE / CONVENTIONS COLLECTIVES...

ISLAMOPHOBIE

Attaques contre les musulmans, cote d'alerte

L'attentat contre la mosquée de Bayonne, qui n'est pas encore qualifié de terroriste par la justice, a suscité une grande émotion dans tout le pays. Après cette attaque, qui suit bien des incidents et des actes dirigés contre les musulmans du fait de leur croyance, des manifestations contre l'islamophobie ont été organisées à Paris et dans plusieurs villes de France le 10 novembre.
Dans la capitale, la manifestation, digne, a rassemblé plusieurs dizaines de milliers de manifestants, avec une présence syndicale et politique, dont celle de la CGT, et la participation de son secrétaire général, Philippe Martinez.
Le climat est en effet délétère avec un président qui (re)met encore une fois en avant la question de l'immigration, et dont les principaux responsables de sa formation politique, en unisson avec la droite, disent combattre pêle-mêle le « communautarisme » et dénoncent ce qui, selon eux, contreviendrait aux valeurs de la République. Avec une seule cible : les musulmans. Et un objectif : diviser les travailleurs, en fonction de leurs origines ou de leurs croyances.
« *Ce fractionnement,* indiquait la CGT dans un appel à participer à ces manifestations, *est au contraire recherché par les défenseurs du capital qui trouvent, par ce biais, un moyen de détourner les travailleurs et travailleuses des enjeux revendicatifs en attisant les haines ou les racismes.* (...) *Le combat contre l'islamophobie est un combat qui appelle à la mobilisation la plus large possible des forces de progrès, des femmes et des hommes qui les composent, dans la diversité de leurs opinions, mais dans le même partage des valeurs du* "Pays des lumières" *et des principes ayant concouru à l'instauration de la loi de 1905.* »
Comme l'affirmait une belle banderole à la manifestation : on a le droit de critiquer une croyance, mais pas de s'en prendre aux individus. ///

LICENCIEMENTS

RADIO FRANCE EN GRÈVE

Radio France se porte bien. Et quand ça va bien on réduit les effectifs (quand ça va mal, c'est pareil). La direction veut supprimer près de 300 postes dans tous les secteurs de la maison : information, production d'émissions originales, antennes nationales et locales, accueil et gardiennage, orchestres (le Cchœur symphonique professionnel de France perdrait un tiers de ses effectifs). Le tout pour réaliser 60 millions d'euros d'économie. Le SNJ CGT de Radio France précise que des suppressions de postes sont programmées sur FIP, les inforoutes et la circulation et les bureaux de Marseille et Toulouse.
Et cela alors que France Inter a été de nouveau placée en tête des radios généralistes et que les radios spécialisées voient leur audience croître. En finir avec tout ce qui est public est bien la marotte du gouvernement.
La PDG de Radio France, Sibyle Veil, malgré les mises en garde des syndicats et leurs propositions, n'en démord pas depuis le printemps et reste sur la même ligne : celle d'une vision purement économique de la gestion. Celle qui était directrice déléguée chargée des opérations et des finances a été propulsée à la tête de Radio France après le départ forcé de Mathieu Gallet en avril 2018. Cette énarque était dans la même promotion (Léopold Sedar Senghor) qu'Emmanuel Macron. Elle avait déjà travaillé sur la réforme de l'audiovisuel public après avoir intégré le Conseil d'État à sa sortie de l'École. Soutien de Nicolas Sarkozy en 2007 elle devient conseillère technique du cabinet du président de la République.
Nommée en 2010 à la direction de l'AP HP elle participe au plan de transformation des hôpitaux de Paris, dont on voit aujourd'hui les conséquences, adossées à la loi désastreuse de Roselyne Bachelot, notamment à cause de la généralisation du paiement à l'acte. Alors que le gouvernement actuel refuse d'organiser le moindre débat et de mettre les moyens de l'État pour informer sur le référendum d'initiative partagé contre la privatisation d'ADP, la PDG de Radio France a mis son veto à la diffusion de spots publicitaires des opposants à la privatisation (sous prétexte que c'est de la pub politique) alors que les antennes de Radio France ont été largement ouvertes à la publicité paragouvernementale pour la privatisation de la FDJ. Un prêté pour un rendu ? ///

IMMIGRATION

NON AU TRI DES IMMIGRÉS

Le ministère du Travail a organisé une « concertation » fin novembre à propos de « l'immigration professionnelle ». La CGT, dans un communiqué du 28 novembre, a refusé dans s'inscrire dans une *« logique de tri sélectif des migrants et dans une concertation qui occulte la réalité sociale et économique du pays ! »*
« L'immigration professionnelle, poursuit la CGT, *c'est avant tout la réalité de centaines de milliers de travailleurs privés de titres de séjour et de droits, contraints de subir des inégalités de traitement. Ce sont aussi des demandeurs d'asile privés d'autorisation de travailler, des saisonniers agricoles victimes de la traite des êtres humains du fait de leur statut précaire qui les lie exclusivement à un employeur. »*
« Le gouvernement donne délibérément le pouvoir au patronat d'accompagner ou pas la régularisation de ces salariés, laissant le choix à l'employeur d'établir ou non les documents nécessaires. » La CGT réaffirme *« que tous les travailleurs doivent avoir les mêmes droits dans toutes les entreprises. Pour cela, ils doivent pouvoir disposer du droit de séjourner et travailler librement sur le territoire. »*
Elle revendique, *« plus que jamais, la régularisation de tous les travailleurs sans-papiers, indépendamment du bon vouloir du patronat et sur simple preuve de la relation de travail ».* ///

L'ACTU PRO

FILIÈRE PAPIER

Pour que vive Chapelle Darblay !

Grand Couronne, le 20 novembre 2019. Le Comité exécutif national de la FILPAC, réuni ce jeudi 20 novembre sur le site de Chapelle Darblay, appelle l'ensemble des syndicats de notre fédération à exprimer leur soutien aux salarié.e.s de l'entreprise et à leur syndicat FILPAC CGT Chapelle Darblay. Par l'annonce de la cession de la papeterie, la direction du groupe UPM menace plus de 236 emplois, auxquels s'ajoutent les emplois indirects dans une région déjà fortement impactée par une désindustrialisation qui accroît la destruction du lien social. Le CEN décide de la mise en place d'un *« collectif de lutte fédéral Chapelle Darblay »* afin de faire vivre une solidarité active avec les camarades du syndicat dans leurs actions et donner un avenir au site par la construction d'un projet industriel garant de l'emploi dans le bassin rouennais. La papeterie Chapelle Darblay au cœur d'une industrie respectueuse de l'environnement c'est :
• la production de papier 100% recyclé ;
• 240 000 tonnes de papier produit, qui permettent entre autres la fabrication de quotidiens d'informations tel que *le Monde, Paris Normandie, Ouest-France* ou encore *le Figaro* ;
• la fabrication d'un tiers du papier journal consommé en France ;
• la revente à EDF d'une électricité issue d'une chaudière à biomasse, qui produit également la vapeur nécessaire au séchage du papier en production.
Construire la solidarité est au cœur du document d'orientation de notre dernier congrès fédéral, toutes et tous ensemble, avec les camarades Pap Chap, passons des mots aux actes. ///

MONDE

La FILPAC avec les syndicats mondiaux pour la sécurité au travail

IndustriALL Global Union et UNI Global Union organisent une année d'action sur les trois droits fondamentaux des travailleuses et travailleurs pour la sécurité au travail :
1. le droit d'être informé : les travailleuses et travailleurs doivent connaître les dangers et les risques existant sur leur lieu de travail ;
2. le droit d'agir : plus communément appelé le droit des travailleuses et travailleurs de refuser d'accomplir un travail dangereux sans qu'aucune faute ne puisse leur être reprochée ;
3. le droit de participer aux programmes et aux structures qui gèrent la sécurité au travail.
Chacun de ces droits sera mis en exergue par des actions des travailleuses et travailleurs dans ces quatre secteurs industriels tout au long de cette année d'action.
Les secteurs graphique, de la pâte à papier, du papier et de l'emballage sont des secteurs particulièrement dangereux. Il y survient énormément d'accidents mortels sur les lieux de travail et un nombre encore plus élevé de lésions handicapantes qui affectent la vie des travailleuses et travailleurs dans le monde entier chaque année.
L'échange en toute transparence avec les travailleuses et travailleurs des informations relatives à leur santé et sécurité, ainsi que le dialogue des employeurs avec les travailleuses et travailleurs et leurs syndicats est fondamental pour stopper les décès et la perte de l'intégrité physique des travailleuses et travailleurs de l'industrie.
IndustriALL Global Union et UNI Global Union lancent une grande campagne d'information sur les droits fondamentaux des travailleuses et travailleurs pour leur sécurité au travail afin de s'attaquer à cette calamité du monde du travail engendrée par l'accroissement continuel du productiviste capitaliste.
(filpac-cgt.fr) ///

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES À *L'UNION/L'ARDENNAIS*

La CGT (FILPAC CGT, UGICT, SNJ CGT) obtient 41,62% des exprimés (avec une participation record de 92,74%), loin devant la CFDT (31,4%) et le SNJ (23,3%). La CGT avec 6 sièges sur 11 est donc majoritaire au CSE. ///

LE MILLION !

© L'Humanité

Alors que le gouvernement met des entraves à la collecte des signatures, nous sommes aujourd'hui un million à avoir signé pour le référendum d'initiative partagée.

LA RÉDACTION

Du côté gouvernemental et étatique c'est donc le grand silence. Les dirigeants se réfugient encore une fois dans leur tour d'ivoire. Ni le président de la République ni ses ministres ne veulent d'un grand débat démocratique à propos de la privatisation d'ADP, ce qui est pourtant un enjeu stratégique et national de la plus haute importance.
Emmanuel Macron, lors de sa conférence de presse du 25 avril 2019 devant marquer le début de l'acte II du quinquennat, avait précisé qu'il voulait abaisser le nombre de signatures requise pour enclencher un processus référendaire dans le cadre du RIP à un million de signatures (contre les 4 millions et quelque exigées aujourd'hui). Alors que les signatures ont atteint le million, il est plus que temps de rappeler le président à ses promesses.

Ni le président de la République ni ses ministres ne veulent d'un grand débat démocratique à propos de la privatisation d'ADP, ce qui est pourtant un enjeu stratégique et national de la plus haute importance.

Rappel des éléments apportés par les parlementaires à l'initiative référendaire.
D'août 2013 à août 2015, le cours du titre ADP a progressé de 161%. Le CA 2018 à périmètre constant a également progressé de 4,6%. Un aéroport n'est pas une entreprise comme les autres : c'est un outil stratégique de politique économique. Cette vision est partagée par la plupart des pays européens pour lesquels les aéroports restent propriété de la puissance publique (ville, région, État...). C'est ainsi qu'en Allemagne, en Espagne ou en Italie, aucun aéroport n'est détenu uniquement par des acteurs privés. Au sein de l'Union européenne, la France, avec le Portugal, la Slovénie, la Hongrie et la Roumanie, fait figure d'exception avec actuellement plus de 40 % d'aéroports détenus par des acteurs privés. Récemment, la réflexion sur le positionnement stratégique des infrastructures, et par voie de conséquence leur mode de financement, vient de trouver un nouvel écho au Royaume-Uni où la majorité conservatrice a décidé en octobre 2018 de ne plus recourir aux partenariats public-privé pour financer les infrastructures. Afin de ne pas reproduire les erreurs liées à la privatisation d'infrastructures stratégiques en situation de monopole, nous souhaitons avec la présente proposition de loi référendaire donner la possibilité au peuple français de se prononcer quant à l'affirmation du caractère de service public national de l'exploitation des aérodromes de Paris, ce qui aura pour conséquence de rendre impossible leur privatisation. Les dividendes versés à l'État étaient de 173 millions d'euros en 2018 et atteindront cette année 185 millions d'euros. L'exploitant des aérodromes de Paris dispose d'un monopole de fait sur le trafic aérien de passagers, en particulier du trafic long-courrier.
Conformément au préambule (de la Constitution) de 1946 (repris dans la Constitution de la Ve République) qui précise que « *tout bien, toute entreprise, dont l'exploitation a ou acquiert les caractères d'un service public national ou d'un monopole de fait, doit devenir la propriété de la collectivité* », il apparaît donc légitime que ces aérodromes et leur exploitation soient la propriété de la collectivité. ●

Pour celles et ceux qui n'ont pas encore signé :
www.referendum.interieur.gouv.fr/soutien/etape-1

DES DATES

24 octobre 1945 : le Gouvernement provisoire créé l'établissement public L'Aéroport de Paris
1949 : l'établissement public est élargi aux aéroports de Paris-Orly et du Bourget.
4 janvier 1989 : l'établissement est renommé Aéroports de Paris
20 avril 2005 : la loi relative aux aéroports prévoit la transformation de l'établissement public en société anonyme. Après l'ouverture du capital, l'État ne détient plus que 50,3% des actions. ///

IAVAS WORLDWIDE PARIS – Illustration : RUDE.

Sur les cinq continents, Veolia développe l'accès aux ressources, les préserve et les renouvelle. En concevant et déployant des solutions pour la gestion de l'eau, des déchets et de l'énergie, nous contribuons à ressourcer le monde. Découvrez comment sur **veolia.com**

Ressourcer le monde

VEOLIA

ADREXO... LA RUCHE ET LES ABEILLES.

Malgré la chaleur écrasante de la canicule, ici, sur le parking bouillant d'ADREXO APPOIGNY, les damnés de la terre sont debout !! L'esclavage n'est pas tout à fait mort. Alain, Daniel et bien d'autres sont là pour en témoigner... Pour imaginer leur quotidien, prenons une image simple, champêtre.

Imaginez une ruche. Une ruche bourdonnante. Ça c'est ADREXO. Et ADREXO emploie des abeilles... mais à mi-temps, faut pas exagérer ! Les abeilles s'appellent Daniel, Alain entre autres. Patients travailleurs pollinisateurs de boîtes aux lettres. Distribuant inlassablement et pour tous les temps leur précieux pollen publicitaire, dans toutes les boîtes qui daignent encore les accueillir.

Le cadre est presque idyllique, l'envers du décor malheureusement beaucoup moins.

Tout d'abord quand on découvre l'âge de ces aimables butineurs de boîtes aux lettres. 65, 78 ans ! Que des vieux de la vieille pour la plupart, contraints de travailler encore malgré une vie de labeur déjà beaucoup trop bien remplie. Survivant avec une retraite qui a bien du mal à flirter avec les 1000 euros mensuels. Le petit bonus octroyé par ADREXO (entre 400 et 600 euros) devient alors rapidement indispensable pour vivre décemment... voire survivre tout court. Mais à quel prix ? Un CDI ? Parfait. Mais à temps partiel, 28 à 30 heures. Pourquoi pas ? Le petit souci, c'est que les missions allouées ne rentrent pas dans le temps de travail rémunéré. Tous mettent beaucoup plus de temps à boucler leur tâche. Et donc le taux horaire de base du SMIC se transforme en fait en la moitié d'un SMIC quand on considère le temps réellement effectué. Et l'injustice ne s'arrête pas là !

ADREXO ne possède pas de parc automobile pour distribuer ces tonnes de petits papiers si lourds et fait donc utiliser, en toute légalité, le véhicule privé de chacun de ses employés. Brave petite abeille !

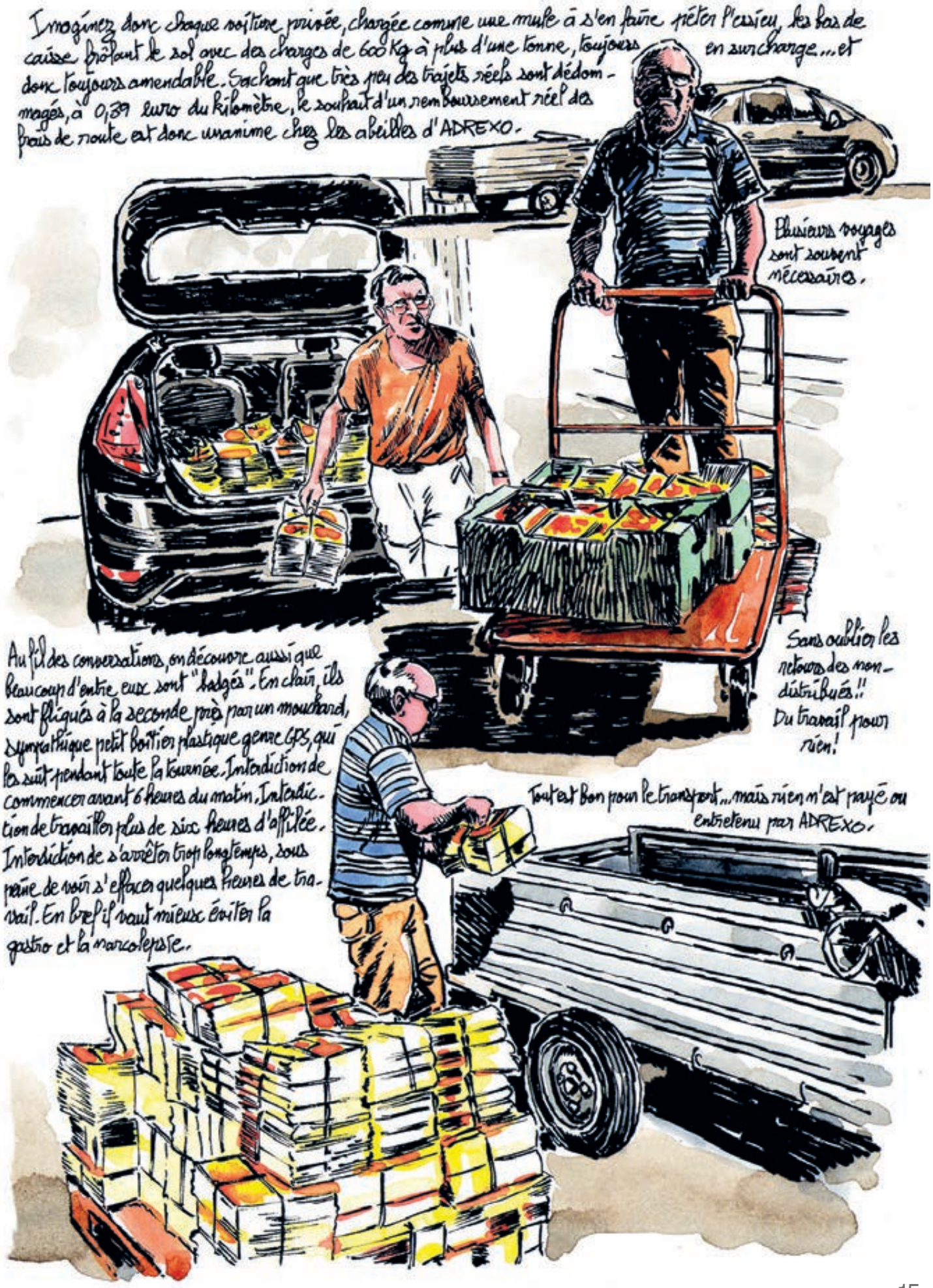
Imaginez donc chaque voiture privée, chargée comme une mule à s'en faire pêter l'essieu, les bas de caisse frôlant le sol avec des charges de 600 Kg à plus d'une tonne, toujours en surcharge... et donc toujours amendable. Sachant que très peu des trajets réels sont dédommagés, à 0,39 euro du kilomètre, le souhait d'un remboursement réel des frais de route est donc unanime chez les abeilles d'ADREXO.
Plusieurs voyages sont souvent nécessaires.
Au fil des conversations, on découvre aussi que beaucoup d'entre eux sont "badgés". En clair, ils sont fliqués à la seconde près par un mouchard, sympathique petit boîtier plastique genre GPS, qui les suit pendant toute la tournée. Interdiction de commencer avant 6 heures du matin. Interdiction de travailler plus de six heures d'affilée. Interdiction de s'arrêter trop longtemps, sous peine de voir s'effacer quelques heures de travail. En bref il vaut mieux éviter la gastro et la narcolepsie.
Sans oublier les retours des non-distribués!! Du travail pour rien!
Tout est bon pour le transport... mais rien n'est payé ou entretenu par ADREXO.

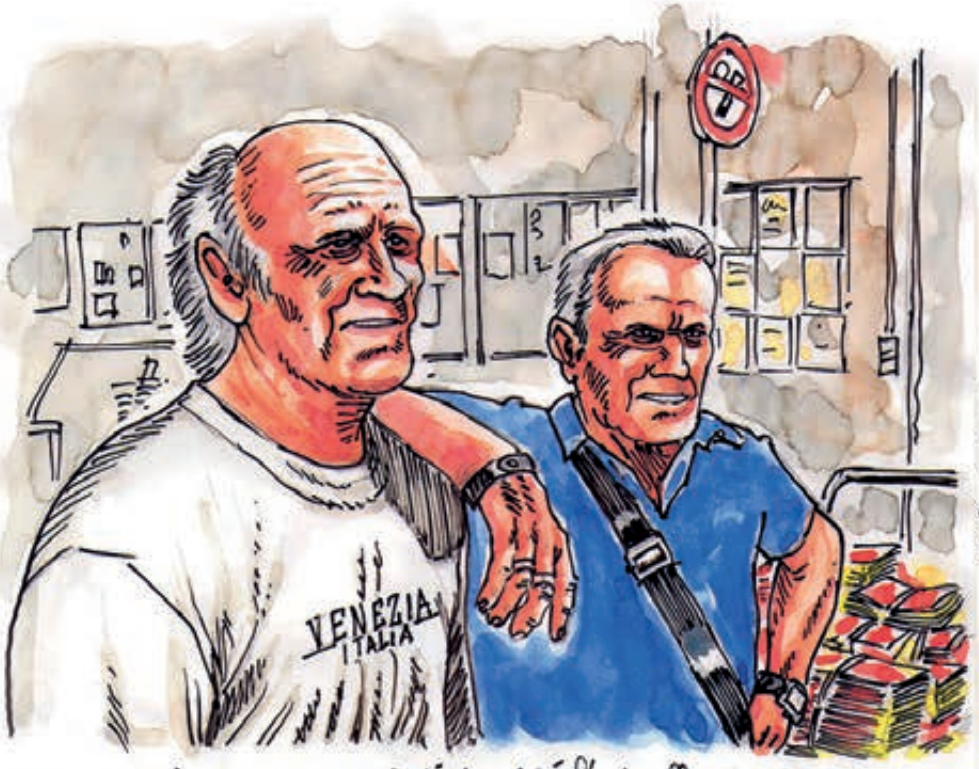

Alors coincés entre une retraite de misère et un mi-temps qui les occupe à plein-temps, leur véhicule à bout de souffle à cause des kilométrages et d'une usure bien trop importante, ils restent là, solides, exploités mais fiables, malgré les embûches et le manque de considération qu'on leur accorde.

Beaucoup, parmi ces "gens de peu", m'ont ému. Leur courage force le respect.

En rentrant, le soir même, j'ai retiré et jeté l'autocollant "pas de pub" que j'avais collé sur ma boîte aux lettres.

Un grand merci à Daniel, Alain et tous les autres, de m'avoir ouvert leur coeur et livré leur témoignage pour nous le faire modestement partager. Quelques heures d'échange et quelques phrases pour entrevoir la difficulté de leur tâche.

puissent tous les camarades leur témoigner leur soutien pour les luttes à venir...

SECAFI
Groupe ALPHA

VOUS ACCOMPAGNER TOUT AU LONG DE VOTRE MANDAT

Pour construire ensemble des alternatives viables

- Appui à la négociation d'accords
- Analyses stratégiques, économiques et sociales
- Expertise et conseil
- Conditions de travail
- Formations économiques & SSCT des membres et suppléants du CSE

www.secafi.com
Tél. : 01 53 62 70 00 - contact@secafi.com

Ondulys, le pays sans merveilles d'Alice

ANNE DUVIVIER

Son patron en rêvait… Il l'a fait. Le 11 octobre 2019, contre l'avis de l'inspection du travail, mais avec l'accord du ministère, Alice a été licenciée. Alors ? Alors, le combat continue.

Quand en 2014 Alice entre chez Ondulys comme assistante commerciale, elle aspire à un boulot tranquille, pour s'occuper de ses jeunes enfants (trois et cinq ans à l'époque). Déjà engagée politiquement avec son compagnon, elle a l'intention de ne pas militer syndicalement pendant quelques années. Proximité de son domicile, horaires de bureau, son nouveau travail lui convient bien. Quelque temps après son embauche, elle découvre qu'un salarié a eu le pied happé par un chariot. Il ne pourra reprendre son travail que trois ans plus tard. Puis c'est un intérimaire qui se coupe trois doigts. On parle librement en sa présence, sans méfiance et sans complexe, et elle comprend à mi-mot que des choses pas très claires entourent ces accidents. Début 2017, elle apprend, encore par bruits de couloir, que le patron a l'intention de remettre les compteurs horaires à zéro : *« Tous ceux qui ont des heures positives, tant pis, c'est perdu, et pour ceux qui sont en heures négatives il les enlève des salaires ! »*

La goutte d'eau…

Alice est interloquée. Pour certains collègues, ce sont jusqu'à 41 heures qui vont être squeezées. Personne ne moufte, pas même la CFDT locale, où on lui répond benoîtement : *« Qu'est-ce que tu veux qu'on fasse ? »* Entre mutilations et injustices salariales, ça commence à faire beaucoup. Elle en parle à son conjoint, à ses copains du PC et malgré son manque d'envie d'en découdre, elle passe à l'action, profondément révoltée tant par les méthodes de la direction que par la résignation de ses victimes. En sous-main bien sûr, des collègues l'encouragent, *« vas-y, monte le syndicat, on te suit »*.
Dans l'urgence, la voilà nommée RSS par la CGT. Elle saisit l'inspection du travail, diffuse des tracts, et dès février, les salaires sont rendus. Mais pour Alice, tout a changé.
Lors de la distribution devant l'usine, de son premier tract dénonçant l'attitude du patron et l'inaction de la CFDT, elle est prise à partie violemment par trois malabars qui vocifèrent en jouant des épaules. Le secrétaire du CE lui arrache ses papiers et les jette sur le trottoir. Elle dépose une main courante.

Elle retrouve ensuite un monceau de photocopies de son deuxième tract, tapissant toute la surface de son bureau et enfournées rageusement dans ses tiroirs. Alors même qu'elle vient de leur faire rendre leurs heures, des collègues lui déclarent avec aigreur qu'elle n'a « que la monnaie de sa pièce » et qu'elle n'avait « qu'à pas la ramener ». Dans la foulée, le patron l'assigne une première fois au tribunal pour faire confirmer la validité de son mandat de RSS. Il aura à cœur de l'y faire retourner aussi souvent qu'il le pourra. *« On me braille dessus à longueur de journée. Collègues, responsables hiérarchiques… on veut me faire craquer, on veut que je dégage… »* Son conjoint, ses copains du Parti la soutiennent, en veillant à ce qu'elle n'aille pas au-delà de ses forces. Au patron, elle explique : *« Je ne lâcherai rien. Ce que je fais, je n'en tire aucun bénéfice personnel. Je n'étais pas concernée par les plus ou moins d'heures, ce n'est pas pour moi que je me bats. Mais vous, quand vous spoliez 41 heures sur un salaire, vous arrivez à vous regarder dans la glace ? »*

Vétusté, crasse et danger à tous les étages

Elle poursuit ses tournées d'usine. Le patron a loué un entrepôt où le personnel trie les cartons et refait

> **On me braille dessus à longueur de journée. Collègues, responsables hiérarchiques… on veut me faire craquer, on veut que je dégage…**
> **Alice**

les palettes : *« La vétusté est effarante. Les toilettes immondes, inutilisables. Tout ce qui est extincteurs, issues de secours, est inexistant, ou obsolète. »* Elle se bat contre ces conditions de travail, le manque de sécurité, le traitement des déchets irrespectueux de l'environnement. La situation se tend encore. Des collègues se font plaquer contre un mur, – *« tu es à la CGT, on le sait ! »* – simplement parce qu'ils lui ont dit un mot en public ou qu'ils sont amis avec elle sur Facebook. La section syndicale qui avait commencé avec quelques adhérents en 2017, s'étoffe cependant peu à peu. La direction en licencie un, un deuxième démissionne, deux encore sont licenciés, « pour insuffisance professionnelle » à la suite de dossiers montés de toutes pièces… et Alice culpabilise : *« Est-ce qu'ils vont tous perdre leur boulot à cause de moi ? »* La direction multiplie avec entrain les actions d'intimidation : elle fait d'abord reporter les élections, puis les dénonce, dénonce à nouveau le mandat d'Alice, prétend leur interdire, à elle et à son collègue élu au CSE, de diffuser un compte rendu des réunions… C'est toujours la seule Alice qui se retrouve assignée, nominativement (cinq fois, dont une par la CFDT). Tribunal, re-tribunal. Le patron perd, re-perd.

24 mois, 22 tracts

Malgré tout, elle continue son action : *« En vingt-quatre mois, on distribue vingt-deux tracts, on parle, on communique ! »*
Mais désormais, elle est bloquée dans son travail. Tout ce qu'elle fait doit être visé, ce qui a comme effet collatéral que si une erreur est commise, elle ne peut plus en être tenue pour responsable. Cela tombe bien, parce qu'on lui soustrait des mails importants, on fait produire contre elle de faux témoignages de clients, une collègue saisit avec des fautes des commandes en son absence, sur son poste. Cette trahison la blesse particulièrement. Quand on partage un espace de travail depuis plusieurs années, on connaît peu à peu la vie de sa voisine, on crée des liens, on est au courant de ses inquiétudes, de la meilleure note de sa gamine. Et là, plus moyen de parler, de se comprendre ? Finalement, cette collègue qui tombe malade, cancer, et burn-out mêlés, lui demande : *« Comment peux-tu être aussi forte ? »*
Pourtant, à cette époque, Alice est atteinte, fragilisée : *« Une fois, je me suis battue pour un local qui était sale. Le patron a dû le faire fermer. Dix mastocs sont venus me brailler dessus dans l'open space, l'équipe du matin. Rebelote l'après-midi. Personne n'a bougé pour faire cesser ce cirque. »*
Alice raconte tout ça d'une voix douce et assurée, chez elle, attablée devant une tasse de café. Devant cette jeune femme svelte au regard clair, on imagine mal quel genre d'abrutis peuvent avoir envie de se comporter ainsi avec elle. D'autant que par son action, ces gentlemen ont récupéré un local aux normes, nettoyé, repeint, dont le directeur n'a pas manqué d'exhiber les photos à l'inspection du travail. Une collègue qui avait cinq ans de maison, sans aucune mauvaise note ou sanction, déjeunait à sa table. Elle aussi a été licenciée pour insuffisance professionnelle. Tous les midis, Alice mange donc seule, sous le regard de tous.

Tous les midis, Alice mange donc seule, sous le regard de tous.

L'inspection du travail à la rescousse

Petit à petit, cependant, la situation évolue. L'inspection du travail la suit. Le patron s'irrite qu'on parle d'elle dans la presse, qu'elle mette le DRH du groupe en copie de ses courriers. Mais après un changement de direction générale, Alice met aussi en copie le nouveau DG ! *« On sait que quand une grosse tête tombe, on peut s'attendre à ce que d'autres suivent »* et ça vaut pour le directeur du site aussi.
Des jeunes gens, apprenti(e)s, intérimaires, la saisissent de situations de harcèlement moral et sexuel. Alice les écoute, les accompagne dans leurs démarches, et toutes ces affaires se retrouvent aux prud'hommes, tandis que son patron lui sert le détestable discours sur *« les jupes un peu courtes, quand même, vous ne croyez pas ? »*. Précisons que cette analyse fine est proférée par un homme d'une quarantaine d'années.
Alice aurait tendance naturellement à fuir la médiatisation, mais elle reconnaît que celle-ci est utile à son action – *« des copains d'autres boîtes me demandent conseil et avec l'expérience et l'aide de la FILPAC, j'apprends à les aider efficacement »* – pendant que la CFDT et FO pataugent dans leurs manœuvres au petit jeu de qui deviendra le syndicat maison.
Alice retrouve des clients, une nouvelle collègue sympathique et la commerciale qui l'avait harcelée lui présente ses excuses.
Depuis les élections, des collègues s'enquièrent de son moral, *« tu tiens bon, hein ? »* d'autres lui reparlent, ont moins peur… pas encore au point de se syndiquer à la CGT quand même, mais Alice est là pour eux aussi : *« Nous, on défend tout le monde ! »*
Le patron, selon toute vraisemblance, a dû recevoir la consigne de mettre un bémol à son harcèlement, quand ressurgit le 9 juillet, la procédure à propos du fameux dessin de Rust (cet ours, arrimé à sa table de travail, qui pourfend avec allégresse la bêtise, sans imaginer que là, elle a quand même atteint des sommets vertigineux).
« Tu vas rester combien de temps, là-dedans, Alice ?
– Autant de temps que je pourrai me battre. Finalement, quand je cherchais un boulot plan plan sans lutte, j'étais en train de me perdre. Et c'est en créant le syndicat et en me mettant à me battre que je me suis retrouvée, que j'ai retrouvé ma dignité. Tout ça donne sens à ma vie. »…
Et une sacrée pêche à ceux qui ont la chance de la rencontrer. ●

POUR L'EXEMPLE (à 2 millions d'euros...)

ANNE DUVIVIER

Depuis 2011, Aldo se rend dans son entreprise où il n'a plus de poste, dans une pièce où il est seul. Son action syndicale, qui lui vaut cette haine patronale, est aussi ce qui lui permet de tenir : le service des autres.

L'aventure d'Aldo commence en 1996 quand, après dix ans de travail à *la Vie Ouvrière,* il entre comme agent de maîtrise, chez Lecas, une société appartenant au groupe Hamelin. C'est un militant chevronné, qui exerce plusieurs mandats au sein de son entreprise, (délégué syndical, élu au CHSCT, au CE) comme à l'extérieur de celle-ci. Pendant dix ans, il travaille en bonne intelligence avec sa hiérarchie. Il est d'ailleurs intégré au staff de direction et apprécie particulièrement l'autonomie qu'on lui laisse, *« la maîtrise du process, les discussions avec les commerciaux, les gars du marketing »*. Mais en 2005, nous raconte-t-il, *« Hamelin, voulant relancer la célèbre marque Oxford, prend la main, change le taulier et ça commence à se gâter »*. En effet, la nouvelle direction refuse net de prendre en compte la prime d'ancienneté, et Aldo finit par emmener 63 salariés aux Prud'hommes. Dire que Stéphane Hamelin n'apprécie pas est un euphémisme : *« C'est le genre de patron au-dessus de la loi, style, continuez à nous faire chier comme ça et je ferme la boîte. »*

Le genre aussi qui, dans le cadre d'une réorganisation qui ne concerne pas le service d'Aldo, décide quand même de supprimer son poste. Une formation à un nouveau logiciel (SAP) est mise en place dans l'entreprise, mais Aldo n'en bénéficie pas et fait l'objet d'un traitement sur mesure : *« On m'avait mis dans un bureau vitré, tout seul, avec vue sur l'usine. Tous les gars pouvaient me mater toute la journée. Je devais rester devant l'écran sans avoir de travail et si je faisais autre chose, je risquais d'être viré pour faute. C'était une salle de réunion, donc tous les matins on me fichait à la porte et je devais rester devant la machine à café trois quarts d'heure en attendant qu'ils aient fini. »*

Aldo endure ce régime pendant un peu plus de quatre mois et, dans un premier temps, refuse même de déménager car être remisé loin de ses collègues signifie pour lui encore plus d'exclusion. Il finit cependant par céder, et à tout prendre, le bureau fermé dans lequel on le confine se révèle moins invivable.

> **Nous ne vous redonnerons jamais un travail.**
> **Stéphane Hamelin, directeur général**

Bien sûr, il dénonce son isolement à l'inspection du travail, et fait voter par le CE, dont il est secrétaire, une expertise concernant la réorganisation voulue par Hamelin, et mise en œuvre au mépris des règles. Devant l'indifférence parfaite de son employeur à toutes les injonctions, Aldo saisit le tribunal d'instance d'Angoulême qui fait droit à sa demande et reconnaît le délit d'entrave au CHSCT et le caractère illicite de la procédure. Moyennant quoi, une autre procédure, de licenciement celle-là, est lancée contre lui. L'inspection du travail refuse ce licenciement.

L'employeur dépose alors un recours hiérarchique. Le ministère du Travail confirme la décision de l'inspection du travail. Buté, l'employeur forme un recours contentieux contre le ministre du Travail ! Il perd à nouveau. Il fait appel de ce jugement devant la cour administrative d'appel de Bordeaux. Pendant ce temps, Aldo s'accroche. Il est de nouveau désigné délégué syndical. Son patron conteste la décision. Il perd. Il se pourvoit en cassation. Il perd. Aldo est désigné comme représentant de la CGT au CHSCT. L'employeur ne le convoque pas aux réunions, malgré les courriers répétés de l'inspection du travail. Aldo est désigné représentant syndical au CE européen. L'employeur ne le convoque pas plus aux réunions. Aldo saisit les prud'hommes pour faire reconnaître le harcèlement et la discrimination dont il est victime, faire repositionner son coefficient et le salaire qui va avec, retrouver un poste opérationnel. Le tribunal fait droit à toutes ses demandes. L'employeur lui propose des postes sous-classés, dont il ne connaît rien, et devant son refus, introduit un référé auprès des prud'hommes pour « trouble manifestement illicite ». Nous sommes en décembre 2017 et l'employeur enclenche une nouvelle procédure de licenciement pour « impossibilité de réintégration ».

Aldo n'a jamais eu d'entretien professionnel depuis 2012. C'était le lendemain du jour où il avait appris sa première procédure de licenciement, après des mois de placard. *« Qu'est-ce qu'on peut faire pour améliorer votre poste ? »* lui avait demandé sans état d'âme son interlocuteur, avant de lui attribuer, dans son rapport, une très bonne note dans la colonne « résistance au stress ». Le cynisme sans bornes. *« Des rouleaux compresseurs »* dit Aldo.

La liste des procédures le concernant pourrait faire l'objet à elle seule d'un numéro spécial d'Impac. L'entêtement et la haine de son employeur défient l'entendement. Aldo a calculé que tous ces recours perdus ont coûté quelque 2 millions d'euros à sa société. Mais quel est l'intérêt du patron dans tout ça ? *« L'exemple* répond Aldo sans hésiter. *Éviter que les gens ne relèvent la tête. Si tu bouges, voilà ce qui va t'arriver. »* Un exemple à 2 millions d'euros, on croit rêver… *« Sans compter mon salaire versé alors que je ne travaille pas pour la boîte depuis des années »*, complète Aldo.

Lors d'un déjeuner après un CE, Stéphane Hamelin en personne est venu s'asseoir à sa table et lui a affirmé : *« Nous ne vous redonnerons jamais un travail. »* Puis, cette mise au point effectuée, il lui a annoncé qu'il allait lui dépêcher son DG pour négocier une somme d'argent contre un départ volontaire. Un camarade a assisté à toute la conversation. Mais « l'exemplarité » portant ses fruits, il a attendu de partir en retraite, au stade ultime de la maladie, pour oser enfin, témoigner par écrit des propos sidérants qu'il avait entendus.

Aujourd'hui, Aldo consacre cinquante-six heures par mois à ses différents mandats, naviguant entre son site de Nersac et celui de Caen, et dénonce inlassablement le sort qui lui est infligé. S'il n'a pas craqué, il le doit beaucoup à sa femme, Marie-France, militante d'une énergie impressionnante et avec Aldo, Hamelin se prive d'un sacré capital de compétence, de bienveillance, de culture. On doit vraiment avoir le patronat le plus bête du monde. ●

Expertise PSE Assistance
Conseil Analyse OS Qualité de Vie au Travail
Risques Psychosociaux Gestion Droits des élus
Comptabilité des CE CHSCT CE Formation
Accompagnement
Plan social Comptes annuels

LES CLEFS POUR ANTICIPER ET AGIR

APEX ISAST GROUPE

L'expertise au service des élus CE et CHSCT

Décrypter les comptes, anticiper les difficultés, démêler les impacts de réorganisations, cerner les enjeux sur l'emploi et les rémunérations, éclairer sur la stratégie des actionnaires, repérer les conséquences sur l'organisation du travail… mais aussi, prévenir le stress dans l'entreprise, analyser les conditions de travail et détecter les facteurs de risques, proposer des solutions…
Chaque jour, nos consultants experts, présents à Paris et en Région, sont au service des élus, des CE et des CHSCT pour leur permettre d'anticiper et de mieux agir.

www.apex-isast.fr

Twitter : @Apex_Isast
Facebook : @ApexIsast

32, rue de Chabrol - 75010 Paris • 01 53 72 00 00

Dénoncer la concentration des titres

UD CGT, SGL CGT LIMOGES
ARTICLE PARU DANS *L'ÉCHO DU CENTRE* DU 6/11/2019

L'UD CGT et le SGL CGT de Limoges ont pris connaissance de la situation de notre journal *l'Écho*, qui sera de nouveau présenté devant le tribunal de commerce de Limoges, le 8 novembre prochain.

Compte tenu des difficultés financières importantes accumulées au fil des années, la SNEM, société éditrice du journal, va vraisemblablement être liquidée. Pour l'UD CGT 87 et le SGL CGT de Limoges, cette annonce est catastrophique. *L'Echo*, avec sa ligne éditoriale antilibérale, est le symbole du pluralisme dans ses cinq départements de diffusion (Haute-Vienne, Corrèze, Creuse, Dordogne, Indre) et un acteur incontournable de la diversité de l'information et surtout au service de l'actualité sociale. La situation économique du journal n'est pas une fatalité, mais bien les conséquences des politiques libérales qui n'ont que la volonté de manipuler l'information à leurs ordres. Partout où le gouvernement a la presse à sa botte, il ne s'agit plus d'une démocratie mais d'un pays au régime dictatorial ou totalitaire.

Des aides à la presse qui ne correspondent plus à la réalité

La répartition des aides directes à la presse s'établit en fonction des chiffres de tirage. Elle bénéficie aujourd'hui aux titres disposant de l'audience la plus importante au détriment des autres moins visibles. Cette répartition favorise la concentration des titres plutôt que leur diversification et contrevient au principe du pluralisme. Les critères ne permettent pas une juste répartition des aides à la presse, d'autant moins qu'ils ne prennent pas en compte le système de groupe /filiale. Pour cela, ils ne constituent plus une aide au pluralisme. La réforme Riester intitulée projet de loi «relatif à la modernisation de la distribution de la presse» n'échappe pas à la doctrine ultralibérale qui anime Macron et ses ministres.

La liberté de diffusion des idées à l'ensemble des citoyens est une conquête de la Révolution française remise régulièrement en cause par les tenants de pouvoir politique et économique lorsque cette liberté les dérange.

La loi Bichet de 1947 était un des piliers de notre liberté d'expression et le rempart à la volonté de l'oligarchie de favoriser la diffusion des idées d'extrême droite. Malheureusement, les motivations qui ont poussé les élus de la Nation à adopter cette loi en 1947, notamment celle d'empêcher la presse bourgeoise de faire la promotion des idéologies les plus monstrueuses, sont, à nouveau, plus que d'actualité. 80 ans après sa création, ce gouvernement veut modifier profondément cette loi qui a permis le pluralisme de l'information et la péréquation des coûts en mettant au même niveau de diffusion un titre détenu par un milliardaire de l'armement ou de la finance et un quotidien n'ayant comme principale ressource que la fidélité de ses lecteurs. Au nom de la sacro-sainte libre concurrence et d'artefacts tous plus mensongers les uns que les autres, la Macronie va enfin satisfaire le principal désir des gros éditeurs et de leurs propriétaires : ne plus mutualiser leur distribution avec celle des « nécessiteux » de l'écrit, en se débarrassant enfin de cette gangue historique socialisante d'un système coopératif où chacun compte pour un, quel que soit son poids économique.

Le système de distribution permettait à chaque citoyen, quel que soit son lieu de vie, d'accéder à la presse. Si la rentabilité devient le seul objectif, après les fermetures des petites lignes SNCF, nous assistons à la disparition des points de vente dans les territoires jugés non rentables à livrer, renforçant le sentiment qu'il y a des citoyens de seconde zone au-delà les murs des grandes villes.

Et pour enfoncer le clou, la fermeture du centre de tri de Limoges impose d'envoyer les tirages à Poitiers avant d'être redistribués, à des coûts insupportables pour les petits dont notre journal, et souvent, selon le lieu d'habitation, le lendemain. Très pertinent pour un quotidien ! L'UD CGT 87 et le Syndicat Général du Livre CGT de Limoges sont résolus à ne pas voir disparaître *l'Écho** et mettront tout en œuvre pour conserver ce titre régional au service du pluralisme et de l'activité sociale. ●

* Le tribunal de commerce de Limoges a prononcé le vendredi 8 novembre la liquidation judiciaire du quotidien régional après 76 années d'existence.

J'ACCUSE !

PAR CHRISTIAN SIRIEIX,
gérant de Rivet Presse Édition, imprimeur de *l'Écho du Centre*

Il y a 76 ans, pour faire entendre la voix de ceux qui refusaient de courber la tête sous le joug de l'hitlérisme, du fascisme, de la barbarie, pour réveiller le patriotisme et la prise de conscience des Français, pour faire appel à tous ceux qui, au-delà de leurs divergences d'opinion, possédaient au cœur le même amour de la patrie et de la liberté, Étienne Rivet, Alphonse Denis, Jean Breuil, Jeanne Sabourdin, Eugène Parthonnaud, Pierre Boisseuil, les fondateurs de *l'Écho du Centre*, au cœur de l'imprimerie Rivet, étaient les premiers maillons d'une résistance à l'exploitation, à la domination d'hommes par d'autres hommes, dans un fracas de gaspillages, de drames humains, de chômage, de misère, de violence à l'ombre des accumulations indécentes de richesses. Tel Zola lançant dans le journal *l'Aurore* son fameux «J'accuse » dans l'affaire Dreyfus, je lance aujourd'hui un «J'accuse».

Ce «J'accuse» est destiné à l'administration fiscale locale qui, depuis 2008, paralyse l'imprimerie Rivet Presse Édition par sa position à ne pas reconnaître ce que nous pratiquons depuis des décennies en matière d'application de taux de TVA faisant fi par la même de la jurisprudence communautaire (CJCE 25/02/1999 – CJUE 17/01/2013) et nationale (CE du 24/06/2015) qui admettent que : *« si deux prestations de nature différente sont rendues de manière indissociée et globale, l'une étant la prestation principale et l'autre la prestation accessoire, cette dernière partage le sort fiscal de la principale, y compris son taux de TVA »*. (D'autres confrères pratiquent de la sorte en France, eux ne sont pas inquiétés !).

Il y a 10 ans, nous présentions un projet SYNAPSE, destiné à apporter des solutions aux difficultés rencontrées par la presse en France en s'appuyant sur les nouvelles technologies et le numérique en particulier.

Ce process avantageux d'un point de vue environnemental, économique et social, était de nature à préserver l'existence du journal *l'Écho.* Ce projet a pris corps dans le nord de la France et apporte les effets escomptés à l'éditeur qui s'en est saisi. De la situation imposée par l'administration fiscale découle aujourd'hui l'impasse dans laquelle se trouve le titre *l'Écho.* La libre communication de la pensée et des opinions est l'un des droits les plus précieux de l'homme... Silence aux pauvres !

Patrice Le Drogo, un frère, un ami, un camarade...

CHANTAL VERDIN,
SECRÉTAIRE DE L'UFICT FILPAC CGT

Patrice est décédé brutalement durant un séjour en Allemagne, dans la nuit du lundi 22 juillet 2019. Plus qu'un camarade et un ami, c'est un frère que la fatalité arrache à l'affection des siens, de ses collègues de l'UFICT et de tous ses compagnons du Livre, de la FILPAC et de la CGT tout entière.

Clicheur à l'imprimerie CIPP *Le Monde*, Patrice avait exercé la fonction de cadre photograveur, avant de prendre une retraite bien méritée. Mais tout son parcours syndicalo-professionnel mériterait que sa biographie figure dans les pages du Maitron ! Pendant les années 1970 à 1992, il compte parmi les indéfectibles lieutenants de Maurice Lourdez, avec ses complices Fabien Lebon et Serge Charton, au sein de la fameuse Commission des loisirs de la section Animation, lutte et sécurité de la CGT. Dès juillet 1975, le conflit du *Parisien libéré* va amener la Commission des loisirs à lancer des initiatives spectaculaires, dans lesquelles Patrice fera preuve de ses qualités d'homme de terrain, usant de sa robuste constitution mêlée à une souriante jovialité, pour imposer le respect à ses adversaires et aux forces de l'ordre à l'occasion ! Il sera ainsi de toutes les actions nécessaires à la défense de l'intérêt des salariés en lutte pour la pérennité de leurs entreprises, de leurs droits syndicaux, de leurs libertés et ce, sur l'ensemble de l'Hexagone, voire au-delà...

Cher Patrice, tu auras été de toutes nos luttes, tu auras participé et contribué à tous les congrès et instances de nos organisations syndicales.

Vous trouverez dans le livre de Régis Huleux, *Maurice Lourdez – Une certaine stratégie ouvrière*, une liste des actions dans lesquelles Patrice a joué un rôle de premier plan, mais il en est une dont notre camarade Pierre Michard a été le témoin et qu'il relate en ces termes : *« Le 25 juillet 1988, nous avions pour mission d'expulser la cinquantaine de mercenaires armés d'une société paramilitaire affrétée par le patron imprimeur Jean Didier, afin de nous interdire l'accès de son usine de Massy-Palaiseau. Au prix d'échanges dangereusement musclés, notre équipe était parvenue à refouler les vigiles qui défendaient la grille d'entrée et je m'étais réfugié sur le toit du bâtiment gauche pour éviter les tirs dont nous menaçait de son balcon un suppôt de Jean Didier. À ma droite, sur la terrasse d'en face à environ 30 mètres, Patrice était aux prises avec un mercenaire et reculait machinalement vers le bord de la terrasse, malgré mes appels répétés qui se fondaient dans le brouhaha des luttes en cours. Et fatalement, je l'ai vu, comme dans un ralenti, partir en arrière et tomber à l'étage inférieur, parmi une rangée de chaises. Par chance, il s'est relevé sans paraître trop affecté par sa chute ! »*

Nous partagions depuis cette fraternelle complicité à l'évocation de ce dangereux épisode qui avait vu la défaite de Jean Didier et sa reconnaissance le soir même devant les médias.

Cher Patrice, tu auras été de toutes nos luttes, tu auras participé et contribué à tous les congrès et instances de nos organisations syndicales. Tu as su imposer ta généreuse personnalité dans toute la CGT et nous t'en serons à jamais reconnaissants, dans le fraternel souvenir que nous garderons de toi.

Ce n'est qu'un au revoir... Cher camarade, nous ne t'oublierons pas !

Les bureaux de l'UFICT et de la FILPAC CGT adressent leurs condoléances émues à sa famille, sa femme Sigrid, ses fils, Christophe et Florian, à ses proches et pleurent avec eux un époux, un père attachant et un militant d'exception. ●

INFATIGABLE, FIDÈLE, AUDACIEUX...

PAR MAURICE LOURDEZ

Patrice Le Drogo nous a quittés cette année, juste au moment de l'étape du tour de France au Tourmalet. Patrice, Serge, Fabien, Gérard... s'étaient intronisés « peintres » pour les arrivées du tour, avec des slogans de la CGT. Patrice a été un des principaux animateurs de la lutte, lors du conflit au *Parisien libéré*, et après, dans le secteur luttes de la confédération. Infatigable, fidèle, audacieux...

Une anecdote parmi tant d'autres, il avait passé son mois de vacances (avec ma famille et moi), pendant le conflit des mineurs de Ladrecht, à aider nos camarades à organiser la lutte contre l'arrivée du charbon d'Afrique du Sud. Patrice a été de toutes ces luttes, solidarité avec les mineurs anglais, conflits des mineurs du Nord, de Manufrance et de tant d'autres.

Un autre camarade vient de nous quitter, Michel Tepernowski, correcteur, qui a pris toute sa part dans ces luttes, en même temps que Patrice, dans le conflit du *Parisien*.

Je les salue tous les deux. Respect.

Fraternellement, Maurice Lourdez. ///

Nouvelle annexe IV de la Convention collective nationale de l'édition

POINT D'ÉTAPE SUR LA MISE EN PLACE

MARION DOUTRELIGNE, SGLCE-CGT

En amont de la réunion, nous avions sondé les travailleurs à domicile adhérents de notre syndicat (correcteurs, préparateurs, lecteurs, typographes), afin d'avoir un retour concret sur la mise en place, ou non, de la nouvelle annexe IV dans les entreprises de la profession. Les retours furent nombreux et nous permirent de faire facilement ressortir les bons et les mauvais élèves parmi les grandes maisons d'édition du secteur…

Les bons et les mauvais élèves…

Les bons élèves : Albin Michel, Grasset, Hachette côté CDI, Libella côté CDD, HarperCollins (mais seulement pour les correcteurs). Chez Albin Michel, des clauses d'évaluation d'activité ont été proposées en juin, ainsi que le lissage du salaire, sans préalable de déclaration d'activité, et aussi bien aux CDD qu'aux CDI. Chez Grasset, les CDD mentionnent le nombre d'heures et les TAD en CDI ont reçu un courrier avec la nouvelle annexe, les entretiens devaient démarrer en septembre. Chez Hachette et Libella, les CDD mentionnent désormais un nombre d'heures. Chez HarperCollins, les propositions de volume horaire annuel ont été faites par mail au début de l'année.

Les mauvais élèves : les éditions Francis Lefèvre, Fayard, Hachette côté CDI, Libella côté CDD, HarperCollins pour les lecteurs. Aux éditions Francis Lefèvre, aucune information n'est parvenue jusqu'aux TAD, et aucune perspective n'a été donnée en ce sens, le Syndicat national de l'édition (SNE) nous a répondu qu'il leur était très difficile d'entrer en contact avec eux… Chez Fayard, aucune information n'a été donnée à propos de l'annexe, aucune déclaration d'activité n'a été sollicitée, aucun entretien annuel (EAP), aucun lissage proposé. Même chose chez Hachette et Libella pour les CDI. Chez HarperCollins (HC), une TAD lectrice (d'abord embauchée chez Harlequin, qui est devenu HC) non informée de la nouvelle annexe a été informée par les réseaux sociaux : pour elle, pas d'EAP ni de lissage proposé non plus. Y aurait-il deux poids deux mesures entre les TAD correcteurs et les TAD lecteurs au sein de cette maison ?

Y aurait-il deux poids deux mesures entre les TAD correcteurs et les TAD lecteurs au sein de cette maison ?

Ceux qui veulent se montrer bons élèves : Flammarion, Gallimard, Media Participations. Chez Flammarion, les entretiens ont démarré en juin et les clauses d'activité auraient dû suivre, d'après le DRH. Affaire à suivre. Chez Gallimard, les entretiens ont démarré en septembre, les RH conditionnent la validité de la clause d'activité qui en découle à la déclaration d'activité (cela est conforme à l'annexe). Le rythme des entretiens est lent, ils s'étaleront jusqu'en mars, et nous avons soulevé le problème de l'absence de visibilité de la clause du volume d'activité proposée, puisqu'elle ne porte que sur 2019 (pour les premiers entretiens, qui ont eu lieu en septembre !) : le DRH l'assume pourtant entièrement, malgré l'étonnement manifeste des représentants syndicaux. La mensualisation est possible, mais n'est pas proposée automatiquement ; certains ont même finalement renoncé à demander le lissage, car l'ajustement entre salaire lissé et salaire réel n'est qu'annuel. Le DRH a précisé que le volume d'heures lissées constituera la base de la négociation pour la clause d'activité de l'année suivante, ce qui nous semble pour le moins inapproprié et être la porte ouverte à plus de précarité : en vertu de quoi le volume horaire diminuerait d'année en année ? À Media Participations, la formation du SNE sur la mise en place de la nouvelle annexe a eu lieu fin mai. À La Martinière et au Seuil, les entretiens auront lieu à partir de janvier 2020.

L'insécurité des TAD persiste

Que la nouvelle annexe IV ait été appliquée ou non, aucun TAD n'a déploré ni applaudi de fluctuation apparente du volume de travail, mais la perspective de la mise en place de cette annexe n'apporte aucun sentiment de sécurité chez les concernés, et le contraire se passe parfois : une correctrice d'une maison littéraire historique nous a contactés anonymement pour nous dire que rien n'a été mis en place et qu'elle craint de porter la simple demande de l'observation des termes de l'annexe (son employeur est membre du SNE). Nous avons donc souligné auprès du SNE que cette nouvelle annexe IV n'enlève rien au sentiment de précarité qui persiste chez certains TAD, qui se sentent trop vulnérables, parce qu'ils sont isolés et savent que leur employeur fait appel à des auto entrepreneurs. Alors en quoi l'annexe IV déprécarise les TAD puisque le problème du recours aux autoentrepreneurs n'est pas soulevé – ils sont absents du rapport social de branche, bien qu'ils fassent pour certaines maisons d'édition un grand nombre d'heures ?

Par ailleurs, face au flou qui règne sur l'application de l'annexe pour les CDI récents (ancienneté inférieure à un an), le SNE s'est engagé à préciser à ses adhérents que tous les CDI sont concernés par les nouvelles dispositions de l'annexe IV.

Autre sujet, mais qui concerne l'annexe (néanmoins, pas son renouvellement) : les frais d'atelier sont soumis à cotisations sociales dans plusieurs maisons d'édition (notamment chez Libella), or ce ne devrait pas être le cas. Le SNE a déjà échangé avec les RH de cette maison et reste étonné que le problème persiste. À notre demande, le SNE s'est engagé à rappeler à ses adhérents que les frais d'atelier ne doivent pas être soumis aux cotisations.

Il nous faut pour la suite surveiller les promesses qui doivent être tenues dans les mois qui viennent (date de démarrage des entretiens dans certaines maisons qui tardent à mettre en place l'annexe IV, par exemple) ainsi que le respect des clauses financières prévues dans les nouvelles dispositions de l'annexe. ●

Sophie Binet, dirigeante de La CGT et cosecrétaire générale de l'UGICT, Maryse Dumas, ancienne dirigeante confédérale, membre du bureau de l'IHS, et l'économiste Rachel Silvera ont publié un ouvrage aux Éditions de l'Atelier[1], pour que l'émancipation des femmes devienne au présent l'affaire de toutes et de tous. Nous publions ci-dessous un court extrait du texte de Sophie Binet. Nous reviendrons plus amplement sur ce livre dans un prochain numéro.

LE SYNDICALISME FÉMINISTE DE LA CGT

EXTRAIT DU LIVRE

Lors de son 52e congrès en 2019, la CGT a inscrit dans son document d'orientation le fait qu'elle porte un syndicalisme féministe. Une première qui n'a fait l'objet d'aucun débat ni amendement contradictoire parce que cela s'inscrit dans le prolongement des orientations de la CGT. Cependant, la diversité des courants du féminisme, les caricatures ou effets de mode dont il fait l'objet, rendent nécessaires de définir le féminisme syndical de la CGT. D'autant que le terme, même s'il est de plus en plus compris et revendiqué, ne l'est pas par une majorité de salariés.

Renouveau du féminisme et de la question des femmes dans la CGT

La bataille des femmes avec et dans la CGT a toujours interagi avec celle des femmes dans la société. Le reflux du féminisme des décennies 1980/1990 a également touché la CGT. Après la fin des lois discriminatoires en matière d'état civil, le droit d'accès à la contraception et à l'IVG, les lois sur l'égalité professionnelle, la parité en politique et la parité à la direction confédérale de la CGT ont été vécues par beaucoup comme une forme d'aboutissement. Maintenant que la loi proclame l'égalité, que les femmes semblent aussi nombreuses aux postes de responsabilités que les hommes, que reste-t-il à faire ?

Après la parité de la direction confédérale en 1999, le CCN a adopté en 2007 la charte pour l'égalité entre les femmes et les hommes qui acte la prise en compte d'une « démarche intégrée de l'égalité » (gender mainstreaming), l'égalité femmes/hommes devant être un objectif permanent pris en compte dans chaque décision, objectif ou campagne revendicative. La page du débat sur le secteur féminin est tournée. Cependant, conscientes de la nécessité de ne pas « lâcher la proie pour l'ombre », les rédactrices de la charte y ont intégré une série d'objectifs concrets, à commencer par celui de généraliser et de renforcer les collectifs femmes mixité et de mettre en place à tous les niveaux une représentation des femmes proportionnelle au salariat.

L'arrivée d'une nouvelle vague de féminisme et la bataille des retraites en 2010, dans laquelle l'argumentaire sur l'impact discriminant de la réforme pour les femmes a joué un rôle mobilisateur, ont marqué un tournant : beaucoup prennent désormais conscience que l'égalité proclamée n'est pas toujours acquise.

À l'automne 2018, pour préparer son 52e cCongrès, la CGT a mis en place une consultation inédite. Intitulée « Femmes, la CGT vous la voulez comment », elle a permis à 10 000 femmes syndiquées ou non de donner leur vision de la CGT, leurs attentes et leur vécu au travail[2]. 98% des répondantes ont jugé que l'égalité femmes/hommes était une question importante, 64% d'entre elles s'estimant féministes. L'écart entre les deux chiffres mérite réflexion car il montre que l'on peut considérer que l'égalité entre les femmes et les hommes est une question importante sans se définir comme féministe.

Les conditions de travail pénibles sont le premier item cité par les femmes ouvrières et employées, alors que le sexisme arrive en tête du vécu des ingénieures, cadres et techniciennes.

L'attachement à la question de l'égalité femmes/hommes fait directement écho au vécu des femmes au travail. Une large majorité de répondantes à la consultation dit avoir rencontré des difficultés au travail en tant que femme. Les conditions de travail pénibles sont le premier item cité par les femmes ouvrières et employées, alors que le sexisme arrive en tête du vécu des ingénieures, cadres et techniciennes. 35% des répondantes disent avoir été personnellement victimes de harcèlement sexuel ou de violences au travail. Près de 50%, nous disent avoir été confrontées à des difficultés spécifiques en matière de rémunération ou de promotion.

Une priorité claire est un attachement à l'égalité entre les femmes et les hommes, mais dans le même temps, la perception de l'action de la CGT sur ces enjeux est en demi-teinte. Dans la consultation, les répondantes, syndiquées ou non, sont partagées sur la question de savoir si la CGT porte l'égalité femmes/hommes de façon satisfaisante. Méconnaissant l'essentiel des outils et campagnes de la CGT, 71% des syndiquées et 46 % des non-syndiquées estiment pourtant que la CGT porte l'égalité femmes/hommes de façon satisfaisante (mais seulement 16% de façon totalement satisfaisante). Quant au fait de savoir si la CGT est féministe, c'est l'incertitude qui domine : 56% des syndiquées (et seulement 26% des non-syndiquées) estiment que la CGT l'est…

Une réponse probablement liée aux difficultés à définir le féminisme, alors que le terme, longtemps caricaturé, souffre maintenant, à l'inverse, de sa banalisation. ●

1. Sophie Binet, Maryse Dumas, Rachel Silvera, *Féministe la CGT ? Les femmes, leur travail et l'action syndicale*, Éditions de l'Atelier, 192 pages, 17 €
2. Les résultats complets sont disponibles sur egalite-professionnelle.cgt.fr

Préjudice d'anxiété : tous les salariés concernés vont pouvoir agir !

ANNE DE HARO

C'est une décision historique qui a été obtenue le 11 septembre 2019 après bien des péripéties devant la chambre sociale de la Cour de cassation. Elle ouvre la réparation du préjudice d'anxiété à tous les salariés ayant été exposés à des produits nocifs pour la santé.

Le préjudice d'anxiété a été reconnu pour les salariés en 2010. Il s'agit d'indemniser le salarié qui a été exposé à certains produits nocifs, causes de maladie graves ou mortelles, à l'occasion de son travail et qui, bien que n'ayant pas déclaré une maladie, sait que sa santé est menacée. Les produits nocifs peuvent mettre plusieurs dizaines d'années à déclencher une maladie grave ou fatale. Le préjudice d'anxiété a d'abord été reconnu pour les salariés exposés à des poussières d'amiante. Un régime de préretraite (ACAATA) a été mis en œuvre pour ces salariés qui meurent plus tôt que les autres et une liste a été dressée par arrêté ministériel des entreprises exposées au risques amiante. La liste est restrictive et la chambre sociale de la Cour de cassation, sous la houlette du président Yves Frouin, a choisi de limiter la réparation du préjudice d'anxiété aux salariés de ces seules entreprises. Les sous-traitants de ces entreprises se voyaient exposés mais non indemnisés de ce préjudice particulier. Par ailleurs, les salariés d'autres entreprises utilisant de l'amiante, mais non répertoriées dans l'arrêté du ministère fixant les entreprises relevant de l'ACAATA, se voyaient eux-aussi écartés de la réparation du préjudice d'anxiété.
En avril 2019, dans un premier arrêt, la Cour de cassation en formation plénière décidait que tous les salariés exposés à l'amiante, que leur entreprise relève ou non de l'article 41 de la loi du 23 décembre 1998, pouvaient demander l'indemnisation de leur préjudice d'anxiété. Il faut avoir été exposé aux fibres d'amiante et le prouver, y compris par témoignage.
Mais la Cour de cassation va aller plus loin. Le 11 septembre 2019, elle, va admettre pour les mineurs lorrains des Charbonnages de France que le préjudice d'anxiété doit être réparé pour toutes expositions à des produits nocifs. Ces salariés avaient notamment été exposés aux poussières de charbon et avaient, par témoignages circonstanciés, pu établir que les mesures de protection mises à leur disposition n'étaient pas suffisantes.
On retiendra également qu'il suffit que l'employeur ait été défaillant sur une des obligations de sécurité qui lui incombe pour que l'indemnisation du préjudice d'anxiété soit encourue par ce dernier. L'exposition aux produits cancérogène est concernée. Elle concerne, selon l'enquête SUMER, 10 % des salariés en activité. Le préjudice d'anxiété répare l'inquiétude permanente dans laquelle est placé le salarié de savoir qu'il peut déclencher une maladie grave ou fatale. Les montants alloués pour réparer ce préjudice sont compris entre 10 000 et 15 000 euros.

Le préjudice d'anxiété a d'abord été reconnu pour les salariés exposés à des poussières d'amiante.

L'intérêt de cette nouvelle jurisprudence réside dans le fait que l'employeur, s'il ne prend pas toutes les mesures efficaces, s'expose à un risque financier important. En agissant devant les tribunaux, les salariés agissent également pour maintenir la pression sur les questions de santé au travail pour tous les salariés.
Des actions collectives sont donc préférables.
Dans nos activités industrielles (papier, carton, impression) l'exposition à des produits nocifs et cancérogènes n'est pas rare. Il ne faut pas hésiter à agir avec le soutien de la FILPAC. ●

SECAFI
Groupe ALPHA

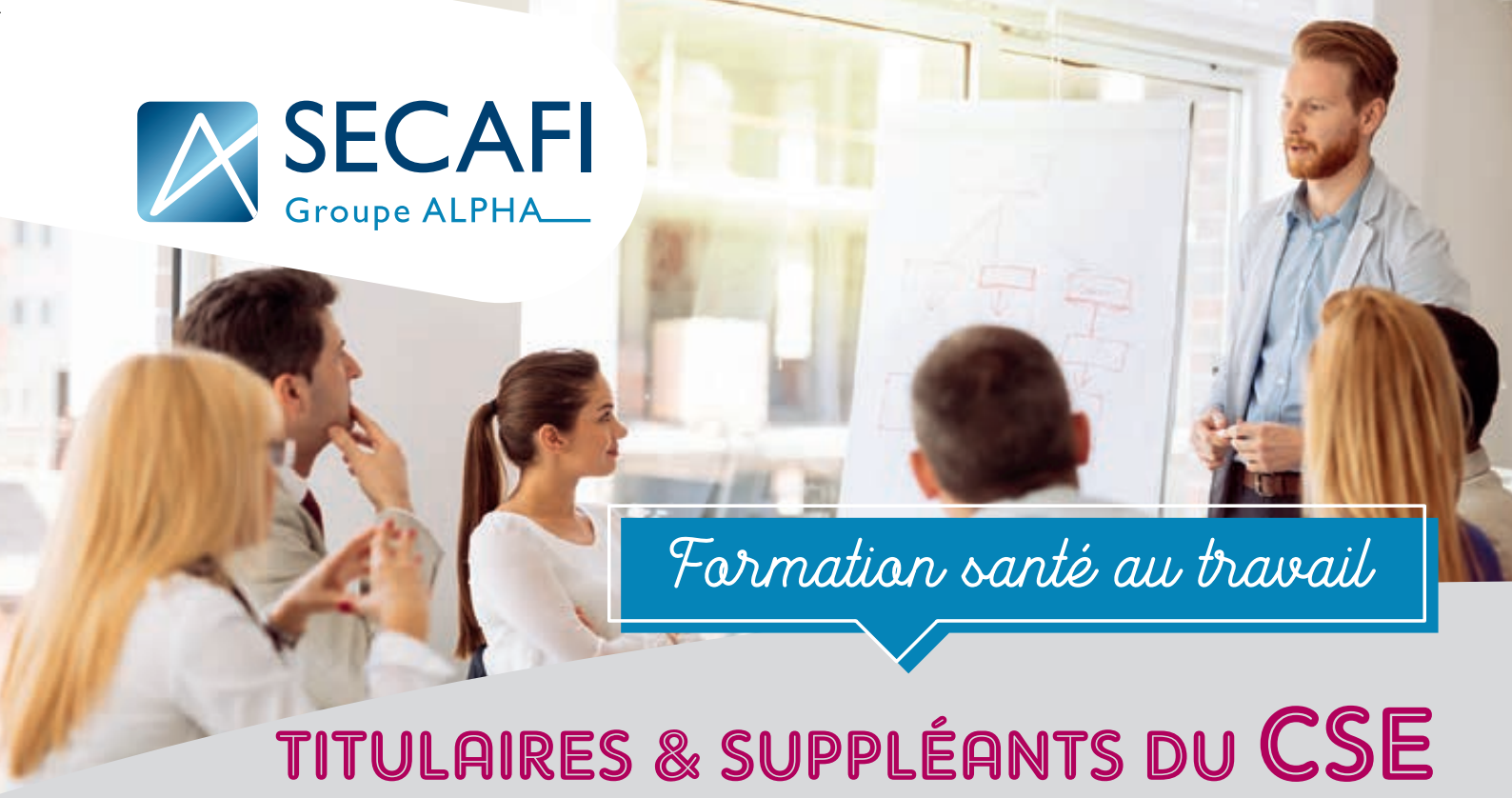

Formation santé au travail

TITULAIRES & SUPPLÉANTS DU CSE
FORMEZ-VOUS RAPIDEMENT ET EFFICACEMENT !

1. Pour mieux vous organiser et agir sur les questions de santé, sécurité et conditions de travail.
2. Pour intervenir et mener des investigations : inspections, enquêtes, DGI...
3. Pour proposer des actions de prévention et d'amélioration des conditions de travail des salariés.

FORMATION FINANCÉE PAR L'ENTREPRISE

La formation légale est d'au minimum **3 jours pour les entreprises de – de 300 salariés** et au minimum de **5 jours pour les + de 300 salariés.**

Un parcours dédié à votre secteur professionnel, sur plusieurs jours en inter-entreprises ou chez vous en intra.

Tarifs, nous consulter.

www.secafi.com
Tél. : 01 53 62 70 00 - contactcse@secafi.com
SECAFI est un organisme de formation enregistré sous le n° 11 75 44 133 75

XIe CONGRÈS DE L'UNION FÉDÉRALE DES RETRAITÉS FILPAC CGT

23 - 27 septembre 2019
Nouan-le-Fuzellier

JEAN JOUSSEAUME

Dans un contexte social particulièrement tendu, la richesse des débats, la chaleur des rencontres et la volonté d'avancer ensemble avec le souci de renforcer notre organisation dans nos luttes ont permis aux travaux du congrès de l'Union fédérale des retraités FILPAC de se dérouler dans une ambiance conviviale et de franche camaraderie.

Soixante-quinze délégués réunis pendant cinq jours, représentant les sections syndicales retraités FILPAC CGT, ont pu s'exprimer, échanger et faire des propositions sur les différents thèmes abordés. Des débats riches, sereins, concrets, face aux défis auxquels nous, salariés, retraités, syndicalistes sommes confrontés.

Hommage fut, tout d'abord, rendu à nos camarades disparus : Richard Mermet, Jack Dhordain, Robert Verleyen, Roland Vico.

Le rapport d'activité brosse un large tableau de la scène internationale et nationale

Sur le plan international : il est sans complaisance et inquiétant. Montée des populismes, banalisation de l'extrême droite, du fascisme, dirigeants mondiaux qui tournent le dos aux droits humains, paradis fiscaux, fraudes dans un contexte où notre planète ne respire pas la santé sur le plan économique, social et écologique. Sont évoqués également le rôle néfaste des médias sur le débat d'idées (support de la propagande des élites), les luttes exemplaires des femmes à travers le monde, qui se battent pour l'amélioration de leurs conditions de vie.

Sur le plan national, on réaffirme les méfaits de la gestion libérale de nos gouvernants au service du patronat, au travers d'une énumération conséquente de faits : loi travail, salaires, gel des pensions de retraite, prestations sociales, coût de la vie, transfert de l'argent public vers le privé. Les « premiers de cordée » détournent les richesses, des profits faramineux sans partage, à leur avantage, sur le dos des salariés.

Face aux objectifs de régression sociale, la lutte des classes est permanente. Le camarade, délégué UFR FILPAC au congrès confédéral, rappelle que ce qui a pesé le plus sur le 52e Congrès, était le syndicalisme de classe avec visées révolutionnaires et l'idée d'abattre l'exploitation capitaliste. Beaucoup d'amendements visaient à sa réintroduction. Pour autant, faut-il se perdre dans des débats sémantiques sur la lutte des classes ? Notre société a profondément évolué et pas forcément en bien. Les générations d'aujourd'hui sont hermétiques à cette notion.

À ce sujet, un camarade cite deux propos : Warren Buffet, multimilliardaire nord-américain, déclarait : *« La guerre des classes existe et c'est ma classe qui est en train de la gagner. »* Et Antonio Gramsci, face aux manques de repères idéologiques en temps de crise : *« Le vieux monde se meurt, le nouveau monde tarde à apparaître et dans ce clair-obscur surgissent les monstres. »*

Constat des congressistes, exprimé par un camarade : *« Nos gouvernements d'hier et d'aujourd'hui sont tous inféodés à la même logique capitaliste libérale qui a pour seule philosophie de finir la destruction des acquis (conquis ou conquêtes sociales) des travailleurs et des retraités. »*

Pascal Lefèbvre, secrétaire FILPAC CGT, nous déclare :

« Votre congrès, encore plus que le précédent, se tient dans un contexte d'offensive patronale et gouvernementale, de répression policière et judiciaire contre la classe ouvrière, d'une intensité rarement atteinte… Les pensions comme les salaires stagnent, les prestations sociales se réduisent. L'attaque contre le pouvoir d'achat des actifs et des retraités est devenue le symbole de la politique passée et actuelle. Notre combat syndical doit prendre toutes les dimensions de ce libéralisme débridé et, bien entendu aussi, de ses déviances les plus rebutantes et abjectes. »

Être syndiqué actif ou retraité : une nécessité

Le congrès est invité à débattre des axes essentiels de notre programme revendicatif et d'orientation.

Dix points sont retenus : nos besoins ; nos revendications générales ; nos revendications spécifiques ; des considérations générales ; la continuité syndicale et son renforcement ; la qualité de la vie syndicale et l'unité ; quel syndicalisme et dans quelle structure ? de quelle UFR FILPAC avons-nous besoin ? quelle Europe ? construire une société pour tous les âges.

Une alerte à l'adresse du congrès : un projet en cours pourrait figurer dans le plan de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) 2020, une mission visant à définir les modalités de recouvrement des cotisations de retraite complémentaire ARRCO-AGIRC par l'agence centrale des organismes de sécurité sociale. Avec cette proposition adoptée et en plus élargie au transfert de l'ensemble des missions aux Urssaf, y compris l'adhésion et le recalcul individuel des cotisations, ce sont 3 000 salariés de l'ARRCO-AGIRC travaillant sur le recouvrement, qui verraient leur emploi menacé. En 2025, un système universel de retraite par points serait mis en place, avec une valeur du point qui n'est pas garantie. Un débat s'ouvre avec des infos complémentaires, des questionnements, des rappels. Un calcul du montant de la retraite obtenue par chaque salarié sera effectué, et la somme obtenue serait divisée par la valeur du point établie pour connaître le nombre de points obtenus par chacun. Il n'y aurait plus d'abattements professionnels (exemple, les journalistes).

Le débat sur les Gilets jaunes est encore brûlant et on ne peut pas rester indifférent face à cette situation. Leur combat est juste, mais il y a parmi eux des gens infréquentables.

Questions : Quid des périodes de solidarité (maternité, chômage, maladie) ? Le système universel de retraite sera géré par le gouvernement et il devrait s'équilibrer ! Comment nos retraites vont-elles évoluer ? En fonction de l'inflation, des salaires, de la croissance, de l'espérance de vie ? Et qui en décidera ? La CGT a répété son opposition au projet Delevoye-Macron, tant sur le régime universel à points que sur la disparition des régimes particuliers, évoquant l'inconnue de la valeur du point, de son évolution ou de sa régression. Elle insiste aussi sur le fait qu'un calcul sur l'ensemble de la carrière aura automatiquement une incidence sur le niveau des pensions, dont la revalorisation n'est, elle non plus, pas garantie. Elle craint en outre que la retraite par points ne risque de nous faire partager la misère puisque, selon le projet, le montant alloué aux retraites ne devrait pas dépasser 14 % du produit intérieur brut. Il faut aller à la rencontre des salariés avec les propositions CGT.

Le problème du taux de remplacement et l'assiette de prélèvement

Il faut y intégrer les dividendes et les cotisations sociales sur les machines : *« Élargir l'assiette de recouvrement des cotisations sociales aux moyens de production et aux dividendes »* est ajouté, après débat, au programme revendicatif, ainsi que la demande que l'UFR FILPAC CGT soit partie prenante dans la mise en place d'un Nouveau Statut du travail salarié. Les retraités ont des choses à dire en faisant partager leur expérience et leur vécu – pour la référence des périodes de retraite : validation des années d'études et période de recherche contrainte d'emploi. Le président de séance rappelle que nous nous inscrivons dans les repères revendicatifs de la CGT. L'ouverture de la CGT vers les autres acteurs sociaux est abordée (notamment les Gilets jaunes). Le débat sur les Gilets jaunes est encore brûlant et on ne peut pas rester indifférent face à cette situation. Leur combat est juste, mais il y a parmi eux des gens infréquentables. Des camarades apprécient que notre fédération se soit engagée à divers niveaux, contrairement à la Confédération. C'est à nous de chercher les moyens de l'union des travailleurs et de ne pas les laisser dans les bras de l'extrême droite. On ne peut pas passer à côté des Gilets jaunes.

Plus le président Macron parle, plus la colère et les revendications des retraité-e-s s'amplifient

L'UFR FILPAC CGT est affiliée à l'UCR CGT. La fierté de l'UCR CGT, c'est l'unité syndicale réalisée depuis 2014, avec neuf autres confédérations de retraités, hormis la CFDT. Elles protestent notamment contre la hausse de la CSG de 25 %, la poursuite du gel et la sous-indexation des pensions. L'UFR FILPAC CGT soutient et participe aux actions et manifestations à l'appel de l'Union confédérale des retraités CGT.

Les convergences de lutte doivent se développer entre les différents secteurs professionnels, entre actifs et retraités. Malgré le travail accompli par l'UFR FILPAC CGT pendant ces trois dernières années, nous devons encore résister, et développer notre rapport de forces. Le renforcement syndical, pour les congressistes, passe par l'intensification des travaux d'approche avec notre fédération entre autres, sur le sujet de la continuité syndicale. Il nous faut rompre l'isolement syndical, en particulier au niveau des différentes structures. Nous devons continuer à travailler sur la place du retraité dans notre société, avec l'idée d'aboutir à un « statut du retraité », tout en féminisant notre organisation – question récurrente. Pour notre organisation, mener la réflexion sur la mise en place d'une réelle politique de cadres (retraités) est incontournable pour le bon fonctionnement de notre UFR.

À ce propos, Pascal Lefèbvre, secrétaire FILPAC CGT, affirme : *« […] garder nos syndiqués qui quittent la vie professionnelle. Les changements dans le monde du travail compliquent, pour notre fédération comme pour toute la CGT, encore plus la tâche. Une de nos ambitions est d'être l'organisation syndicale de tous les travailleurs, quel que soit leur statut, actif comme retraité . Nous pensons qu'il ne faut pas rester seuls devant le chantier de la continuité syndicale. C'est pourquoi notre prochain congrès fédéral peut et doit être un moment important pour faire passer du message aux actes sur la continuité syndicale. Nous devons réfléchir ensemble à préparer nos syndicats pour les "départs" dans les années qui viennent et à développer aussi la syndicalisation de celles et ceux qui sont retraités mais pas syndiqués. »*

Le congrès réaffirme son attachement à la FILPAC CGT

L'UFR, forte de ses 2 375 adhérents, est une composante de la FILPAC CGT, tout en gardant son autonomie de décision, de financement et de fonctionnement, ce qui n'est pas le cas d'autres UFR (profession) ou unions syndicales de retraités (territoire). Le rapport financier de l'UFR prouve que l'autonomie financière permet un fonctionnement en adéquation avec nos cotisations. Ce qui n'est pas le cas des organisations syndicales des retraités dans la CGT. L'indépendance financière devient une nécessité, au regard des engagements militants que nécessite la spécificité de la lutte d'aujourd'hui.

Fort de ces échanges, le congrès décide d'une motion à l'adresse du secrétaire général de la CGT, de l'UCR, afin qu'il soit procédé à l'examen approfondi de cette situation et que des propositions soient faites, permettant d'établir une règle dotant les UFR et les USR des moyens financiers minimaux (somme ou pourcentage) via un additif à l'annexe financière de la Confédération. ●

ÉCONOMIE SOCIAL SYNDICALISME INTERNATIONAL POLITIQUE

STUDIO filpac

QUESTIONS D'ACTUALITÉ

RENCONTRES, ANALYSES, DÉBATS

Les vidéos sur :
https://www.youtube.com/channel/UCYeyXT0RBGdpeD3R4I3Ed5A

© Communication filpac cgt/2019/DR.

filpac cgt

Le Livre,
le Papier
et la Communication

LOURMEL
Agir ensemble pour mieux vous protéger

Nous sommes la protection sociale des industries du message imprimé et digitalisé

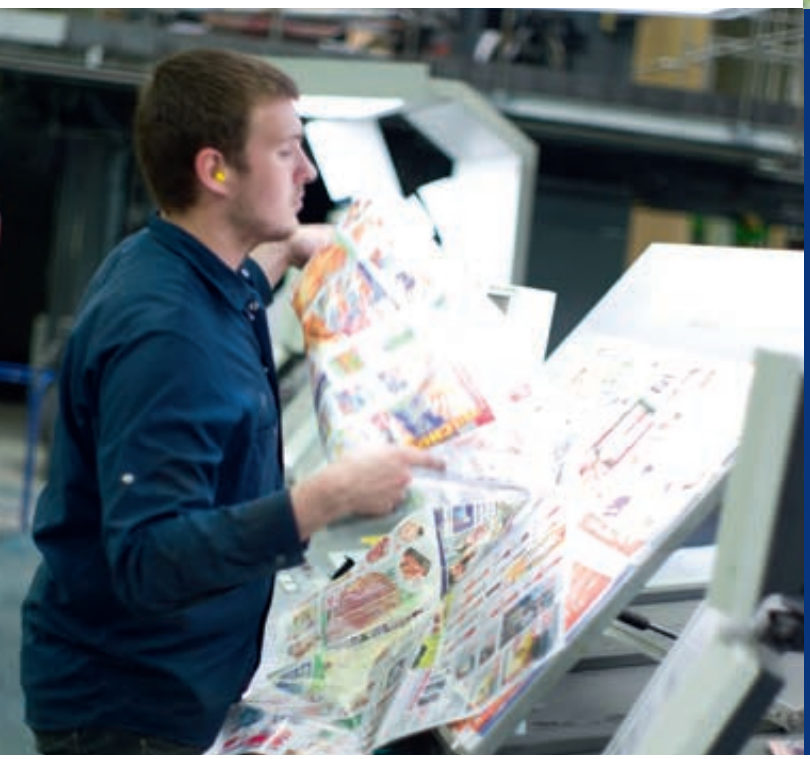

Vous protéger, c'est prévenir, assurer, accompagner, défendre.

Vous protéger, c'est se mobiliser, œuvrer chaque jour, au plus près de vos besoins.

Vous protéger, c'est agir.

Nous agissons avec vous, car face aux risques, nous sommes plus forts ensemble.

NOUS CONTACTER

VOUS ÊTES UNE ENTREPRISE

Pour la gestion de vos contrats Santé, Prévoyance, Retraite ou toute question :

01 40 60 20 00

Contact mail depuis notre page www.lourmel.com ou via votre espace abonné

Pour souscrire un nouveau contrat en Santé, Prévoyance :

0 809 10 28 08 Service gratuit + prix appel | Du lundi au vendredi de 9h à 18h

contact-entreprises@lourmel.asso.fr

VOUS ÊTES UN PARTICULIER - SALARIÉ OU RETRAITÉ

Pour la gestion de vos contrats Santé, Prévoyance, Retraite ou toute question :

01 40 60 20 00

Contact mail depuis notre page www.lourmel.com ou via votre espace abonné

Pour souscrire un nouveau contrat en Santé :

01 40 60 20 59

contact-entreprises@lourmel.asso.fr

Pour contacter le service Action & Soutien :

01 40 60 20 00

action-soutien@lourmel.asso.fr

GROUPE LOURMEL (Siret n° 399 111 228 00017), 108 rue de Lourmel 75718 PARIS Cedex 15 - www.lourmel.com - Tél. 01 40 60 20 00 - Fax. 01 45 54 28 42. Alliance professionnelle Retraite Agirc-Arrco - Institution de retraite complémentaire régie par le code de la Sécurité sociale – Institution Agirc-Arrco n°F 201 – Siège social : 7 rue du Regard 75006 PARIS - SIREN 775 670 532 ; CARPILIG/P (Caisse du Régime de Prévoyance de l'Imprimerie et du Livre, des Industries Graphiques et des métiers de la communication), régie par le code de la Sécurité sociale dans le cadre des dispositions de l'article L.911-1 et suivant du livre IX du code de la Sécurité sociale - SIREN 533 889 960 ; MGI (Mutuelle Générale Interprofessionnelle), soumise aux dispositions du livre II du code de la Mutualité - SIREN 437 994 205.

Crédit Photos : Gilles Decavel.

JOURNALISTES DANS LE VISEUR

La précarisation des journalistes, la concentration des médias, la multiplication des plans sociaux dans les rédactions ne sont pas les seules difficultés auxquelles la presse est confrontée. Les législateurs mettent, eux aussi, de plus en plus de bâtons dans les roues de la liberté d'accès à l'information pour les citoyens. Cette fois, les députés veulent garantir le secret de l'instruction pour mieux museler les journalistes.

JÉRÉMIE DEMAY
ILLUSTRATION : RUST

Décidément, les libertés des journalistes fondent plus vite que les glaciers alpins. En ce moment, c'est à l'Assemblée nationale que la partie de braconnage se déroule. Un groupe de députés débat, sérieusement, pour limiter l'accès aux dossiers judiciaires en cours d'instruction. Il y a urgence, puisque les médias ont pris l'habitude d'informer les citoyens sur les enquêtes judiciaires, pourtant soumises au secret de l'instruction. Sauf que les journalistes n'ont pas à respecter ce secret. Pourquoi ? Pour qu'un dossier soit violé, il faut d'abord identifier l'auteur de la fuite. Or, un journaliste doit garder le silence sur l'identité et la qualité de ses sources. Ce droit, et devoir, est inscrit, noir sur blanc, dans la Déclaration des droits de l'homme. La liberté de la presse est une des pierres angulaires de la démocratie. Pour garantir les libertés, les citoyens doivent avoir un libre accès à l'information. Il n'y a que Sibeth Ndiaye, la porte-parole du gouvernement, pour s'imaginer que les journalistes sont des justiciables comme les autres.

De l'ordre avant tout…

Pour le gouvernement, il faut remettre de l'ordre. Pour y parvenir, il est possible de compter sur les Marcheurs. D'où cette réflexion pour assurer, officiellement, la préservation de la présomption d'innocence et faire en sorte que la justice puisse œuvrer sereinement… Malheureusement, derrière cette volonté affichée se dissimule en fait une réduction importante des marges de manœuvre pour les journalistes.

Il ne faut pas se tromper. Ce type de dispositif n'est pas rédigé pour le fumeur de joint attrapé par une brigade VTT, en train de s'adonner à son plaisir coupable. Si la cCommission des lois phosphore sur cette réforme, c'est avant tout pour que les journalistes arrêtent de publier les meilleurs passages d'un PV d'audition, à peine le prévenu sorti du commissariat. Pour la presse trop curieuse, il serait alors urgent d'attendre. *« Quand on voit le temps judiciaire en France où la moindre affaire prend quinze ans à être traitée… c'est scandaleux de voir les choses sous cet angle. Il faudrait attendre le temps judiciaire pour aborder un problème ! »* s'agace Édouard Perrin, journaliste d'investigation, notamment pour *Cash investigation*. Il est aussi président du collectif Informer n'est pas un délit. D'après lui, en empêchant les journalistes de travailler, l'avantage, pour le pouvoir, serait quasiment immédiat : *« Chaque affaire récente montre que, sans les fuites dans la presse et le travail des journalistes pour relayer des dossiers, on n'aurait pas vu le début d'un procès. Notamment dans les affaires de financement, politique, ou autres. »* Les discussions sont toujours en cours à la commission des lois. Toutefois, il ne faut pas se faire une grande illusion quant à l'issue de ces palabres.

Le monologue parlementaire, pour dépassionner le débat sans doute, n'a pour l'instant débouché que sur l'audition de Fabrice Arfi, de Mediapart. Le collectif Informer n'est pas un délit a eu le droit de cité début novembre. *« Ce ne sont pas des auditions formelles, puisque cela se déroulera sous forme de tables rondes… ce qui est très pratique pour dire* "on a entendu tout un tas de gens", *mais nous arrivons en fin de processus »*, regrette Édouard Perrin, qui ne baisse pas le stylo pour autant. Il faut dire qu'il n'en est pas à son premier combat, et que l'urgence démocratique s'avère aussi pressante que le climat.

La liberté de la presse est une des pierres angulaires de la démocratie. Pour garantir les libertés, les citoyens doivent avoir un libre accès à l'information.

Journalistes et espions

Autre exemple, Bruxelles avait à cœur de défendre nos entreprises contre l'espionnage industriel. Mais au grand jamais, cette arme législative ne devait entraver le travail des journalistes. Tout le monde sait bien faire la différence entre un espion et un journaliste. Aussi sûr qu'un chasseur ne confond jamais un randonneur avec un sanglier… Toutefois, vigilants, quelques spécialistes des

enquêtes avaient senti le coup fourré, et s'étaient décidés à s'unir, notamment quand cette directive devait être transcrite dans le droit français. Les journalistes ont-ils crié au loup pour rien ? Malheureusement non. *Le Monde*, avec un consortium de journalistes, avait décidé de mener une enquête sur les implants médicaux. Comme souvent, même si les documents sont publics, leur accès se révèle très compliqué. Face à ce refus, le journal décide de saisir la Commission d'accès aux documents administratifs (Cada), qui leur refuse cette consultation, en invoquant… le secret des affaires ! Au nom, donc, de ce même texte qui ne devait concerner que les espions et non les journalistes… Conséquence, l'affaire, qui est une première en France, est aux mains de la justice administrative. « *J'espère que ce dossier fera jurisprudence* » se console Édouard Perrin.

Conseil de presse, conseil de l'ordre

Autre motif d'inquiétude pour la profession : la mise en place d'un Conseil de presse. Le but : expliquer le travail des journalistes au public. Quand ce dernier s'insurgera contre un article, le Conseil pourra statuer. Ce type d'organisme existe déjà dans plusieurs pays, en Europe ou en Amérique. En France, la nouvelle a été fraîchement accueillie, car mal présentée. En effet, pour beaucoup, ce n'est qu'un conseil de l'ordre délivrant les bons ou les mauvais points. De plus, ces mêmes opposants avancent que la justice se prononce déjà sur le sérieux ou non du travail d'un journaliste, en cas de procès en diffamation. Mais Édouard Perrin y voit pourtant un intérêt : « *Le Conseil de presse est surtout là pour faire de la pédagogie. Le but est souvent d'expliquer au public, quand il fait une réclamation, ce qu'est une ligne éditoriale.* » Bref, rétablir un lien de confiance

Justement, ce lien de confiance semble bien rompu, comme l'indiquent tous les ans différents sondages. Pour le public, trop de journalistes sont « corrompus » ou « à la solde du pouvoir ». En tout cas, suffisamment pour que toute la profession pâtisse de ce mauvais ressenti. Une situation pouvant, en partie, expliquer le manque de soutien de la population quand elle assiste, timidement, à ce massacre liberticide. « *C'est de notre faute,* soutient Édouard Perrin. *Nous n'avons pas réussi à les convaincre qu'ils étaient concernés.* » La liberté de la presse, comme souvent les libertés et la démocratie, révèle son utilité sociale uniquement quand elle disparaît. Malheureusement, pour défendre la liberté d'expression, le temps presse. ●

POUR UN SYNDICALISME DE CONQUÊTES SOCIALES !

SOLIDAIRES ET ACTEURS DE NOTRE AVENIR

9e CONGRÈS filpac cgt

30 mars – 3 avril 2020

Île de Ré

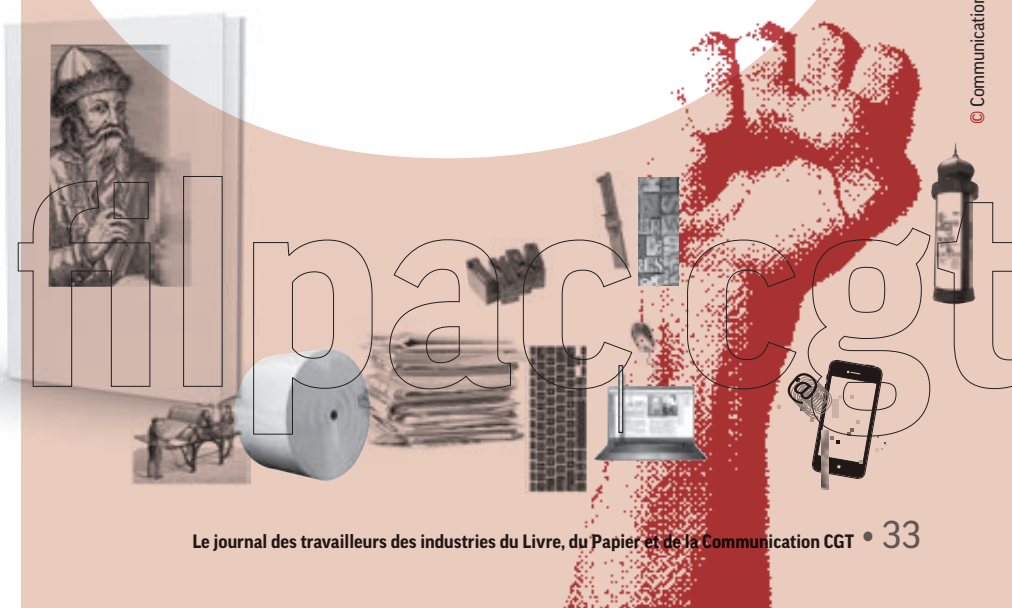

© Communication filpac cgt/2019/D.R.

L'ACTU en bref... MONDE

ISRAËL

Personnalités contre l'occupation

Treize personnalités israéliennes dont Avraham Burg*, ancien président de la Knesset (Parlement) et de l'Agence juive, l'ancien ambassadeur d'Israël en France Eli Barnavi, l'historien, spécialisé dans les mouvements fascistes européens, Zeev Sternhell, ont publié le 15 novembre dernier une lettre ouverte se félicitant de la décision de la Cour de justice européenne de spécifier les produits venant des Territoires occupés. Les 13 disent que ce pas en avant est insuffisant et qu'il faut que l'Union européenne interdise également l'importation des produits en provenance des colonies. « *Nous pensons*, écrivent-ils, *que l'occupation est moralement corrosive, stratégiquement à courte vue et profondément préjudiciable à la paix. La communauté internationale a pris des mesures insuffisantes pour faire face à cette réalité. L'Europe continue de soutenir financièrement l'occupation en permettant le commerce avec les colonies israéliennes ; qui sont illégales au regard du droit international.* » ///

* Avraham Burg a été pendant un temps président de l'Organisation sioniste mondiale, puis il s'est rapproché des mouvements pacifistes, il a été blessé par la police lors d'une manifestation. Il a été notamment l'auteur d'un article remarqué, en 2007, affirmant qu'il fallait abolir la loi du retour qui permet à tout juif de venir en Israël et d'y acquérir la nationalité et il écrivait que « *définir l'État d'Israël comme un État juif est la clé pour sa fin* ». En 2015, il se rapproche du Hadash (le front démocratique pour la paix et l'égalité, animé notamment par les communistes et qui avec trois partis arabes ont obtenu 13 sièges à la Knesset).

IRAN

Manifestations contre l'austérité violemment réprimées

Des manifestations massives dans les principales villes du pays ont eu lieu au cours du mois de novembre, suite à une décision d'augmenter de plus de 50 % le prix de l'essence. Les dizaines de milliers de manifestants ont exigé du gouvernement qu'il revienne sur sa décision et ont également protesté contre les mesures d'austérité. L'aggravation de la situation économique en Iran est principalement due aux sanctions américaines contre Téhéran qui empêchent toute entreprise ayant des liens commerciaux ou industriels avec les États-Unis de commercer ou d'investir en Iran. La répression des manifestations a été très violente faisant

COLOMBIE

ASSASSINATS MASSIFS DE SYNDICALISTES

Depuis la signature de l'accord de paix entre le gouvernement colombien et les Farc-Ep (la principale organisation de guérilla) en novembre 2016, des centaines de militants syndicaux et de responsable de communautés rurales ont été assassinés. « *De manière tragique, la violence est de nouveau à la hausse en Colombie et le président Duque et ses alliés conservateurs doivent en assumer la responsabilité* », a affirmé Sharan Burrow, la secrétaire générale de la CSI, lors de la remise d'un rapport sur les violences en Colombie. Entre janvier 2016 et le 8 septembre de cette année, 777 militants syndicaux et défenseurs des droits de l'homme ont été assassinés.
Le rapport initié par la CSI et les syndicats colombiens CUT et CTC montre qu'en 2018 le nombre de syndicalistes assassinés était le plus élevé depuis quatre ans (c'est-à-dire y compris les années avant la signature de l'accord de paix).
De plus, plusieurs dizaines de militants de la Force alternative révolutionnaire commune (le parti politique formé par les Farc-Ep après la signature de l'accord de paix) ont été assassinés, ce qui a conduit une faction de l'ancienne guérilla a appeler à reprendre la lutte armée (position qui a été critiquée par l'ancien état-major de la guérilla). ///

CHILI

Le peuple dans la rue

Malgré une répression sans précédent depuis la dictature pinochetiste, les manifestations contre l'austérité et pour le changement constitutionnel s'amplifient à Santiago et dans les principales villes du pays.
Les syndicats demandent, parmi les dix grandes revendications énoncées : un salaire minimum de 500 000 pesos pour les travailleurs du privé et du public ; la reconnaissance pleine et entière de la liberté syndicale, l'arrêt des limitations au droit de grève et la suppression de l'externalisation qui est une forme de précarisation du travail ; un « panier » de service de base (eau, électricité, gaz, téléphone, câble, internet) qui ne peut être supérieur à 15 % du salaire minimum ; le développement des services publics des transports ; le droit d'accès pour tous à la santé et l'éducation... Les syndicats exigent également la démilitarisation du territoire, une nouvelle Constitution, établie par une Assemblée constituante (la Constitution actuelle date de Pinochet). ///

BOLIVIE

La droite revient par la force des armes

Les médias se sont subitement tus sur la situation en Bolivie, alors qu'on a assisté à un véritable coup d'État. Comment qualifier autrement le fait que le chef d'état-major de l'armée ait demandé au président Evo Morales de partir et que la deuxième vice-présidente de l'Assemblée se soit proclamée présidente provisoire alors que le quorum n'était pas atteint parce que les élus du MAS (Mouvement vers le socialisme, fondé par Evo Morales) ont, de fait, été empêchés de siéger ? Alors même que le président, pour sortir d'une grave crise sociale et politique, avait accepté le principe d'un deuxième tour de scrutin pour la présidentielle.
Depuis, c'est la droite extrême qui a pris le pouvoir, prenant sa revanche sur les Indigènes (majoritaires dans le pays). L'armée a déjà tué des dizaines de manifestants qui apportaient leur soutien au président désormais en exil au Mexique. ///

ROYAUME-UNI

LA QUESTION SOCIALE AVANT LE BREXIT

Les élections britanniques du 12 décembre doivent donner une réponse plus claire sur l'avenir du Royaume-Uni mais aussi sur celui de l'Union européenne. D'après des sondages concordants, le Brexit n'est pas la première question que les Britanniques mettent en avant. Ce qui revient en premier dans les préoccupations, c'est le social, notamment comment vaincre la précarité et la pauvreté. C'est donc sur la question sociale que se jouent ces élections (et c'est pourquoi Boris Johnson, le premier ministre sortant, a fait quelques semaines avant le scrutin des annonces sociales). Si le Labour semble regagner sur les Européennes de cette année, il ferait un score beaucoup plus faible que lors des élections de 2017. Les conservateurs et les libéraux démocrates seraient les grands gagnants (même si, a priori les conservateurs ne progressent pas par rapport au précédent scrutin législatif). ///

SUR LE FIL...

• Le conseil général de la CSI (Confédération syndicale internationale) a exprimé sa solidarité *« avec la lutte du peuple de Hong Kong pour le respect des droits humains et démocratiques fondamentaux ».*
• Le Qatar a annoncé le 16 octobre dernier (avec un an de retard) qu'il mettra fin au système dit de « la kefala », qui est un système de surveillances des travailleurs étrangers par un « parrainage » de ceux-ci par les employeurs. Désormais, les salariés étrangers – employés notamment dans la construction pour la coupe du monde de foot – seront libres de quitter le pays pour leurs vacances et auront la possibilité de changer d'employeur. Ces derniers n'auront plus le droit de détenir les passeports de leurs salariés. ///

Jean-Claude Mensch, ÉNERGIE RENOUVELÉE

Emmené par un maire visionnaire, Ungersheim, village alsacien en transition, agit pour le bien commun et la protection de la planète. Avec succès...

ANNE DUVIVIER

On a beau être rentré d'Ungersheim (Haut-Rhin) depuis plusieurs jours, on a l'impression d'y être encore un peu, et pas vraiment pressé de passer à autre chose. La rencontre de Jean-Claude Mensch, maire de la commune depuis 1989, engendre un élan d'optimisme revigorant.
73 ans, silhouette juvénile et foulée athlétique, Jean-Claude, issu d'une famille de mineurs, est lui-même un ancien mineur, militant CGT de la première heure, puis délégué syndical, descendu au fond dès l'âge de 17 ans. Il a connu vingt ans de travail posté comme électromécanicien, et quinze ans en tant que délégué mineur, chargé de contrôler les conditions de travail et de sécurité de ses collègues, sur un site employant 700 à 800 personnes[1].
« Un petit inspecteur du travail, en même temps délégué du personnel » résume-t-il, et un quotidien imprégné de fraternité : *« Dans un syndicat minier, en milieu hostile, c'est une valeur obligatoire. »*

Un précurseur

La fraternité chevillée à l'âme, donc, les pieds solidement ancrés dans le sol mais la tête dans les étoiles, Jean-Claude Mensch est un précurseur. Bien avant que la question du bouleversement climatique et de ses menaces pour l'humanité ne devienne un sujet de conversation, lui, en a fait un objet d'action. Élu maire, il hérite d'une piscine municipale chauffée à l'électricité. La note est salée, et dans le double souci de réaliser des économies et d'utiliser une énergie renouvelable dont il est un fervent partisan, il convainc son conseil d'installer des panneaux photovoltaïques sur le toit. Prélude à un foisonnement d'initiatives qui vont métamorphoser le village, avec un maître mot : l'autonomie.
Dans le domaine de la pensée, d'abord, explique-t-il, par rapport à ces discours trompeurs sur le retour de la croissance, le développement dit durable et la technologie pour tout résoudre : à l'heure où les ressources en énergie fossile entraînent des coûts d'exploitation exponentiels et menacent de manquer très vite, contre le système mondial capitaliste qui pille les plus pauvres, provoque la catastrophe écologique et jette sur les routes de plus en plus de populations désespérées, il est impératif, là où nous sommes, avec notre propre volonté et nos moyens, de vivre du mieux que nous pouvons en harmonie avec une nature à bout de souffle, d'en finir avec le gaspillage, la surconsommation, et d'associer chacun, quel que soit son niveau de connaissances, aux choix qui engagent l'avenir de tous.
« L'écologie et le social sont les deux faces d'un même combat » affirme Jean-Claude Mensch. *Travailler sur l'énergie, l'alimentation, un autre mode de production, de consommation, d'habitat et de relation à la nature et aux autres, est bénéfique pour tous mais d'abord pour les personnes en situation de précarité. Le pouvoir d'achat, ce n'est pas seulement avoir plus d'argent, c'est aussi dépenser autrement. Cela veut dire que l'alimentation et l'énergie*

> **L'écologie et le social sont les deux faces d'un même combat.**
> **Jean-Claude Mensch**

Emblématique de la stratégie durable et environnementale d'Ungersheim, la Maison des natures et cultures, ferme en rondins, paille et torchis.

produites localement permettent de réfléchir différemment, d'avoir plus d'autonomie intellectuelle, d'être plus libres, moins dépendants de la société de consommation, de recevoir d'autres messages, de sortir de notre conditionnement qui est la dictature la plus parfaite que le système ait créée. »

Autonomie énergétique

Ainsi Ungersheim, aujourd'hui presque autonome sur le plan énergétique, le sera complètement, zone artisanale comprise, dès 2024 ; avec deux grandes fermes photovoltaïques, deux chaufferies bois alimentant par un réseau de chaleur souterrain des bâtiments publics, isolés au moyen de panneaux de bois, une unité de méthanisation qui va produire à partir des déchets agricoles, le double des besoins en gaz de la commune.
Les particuliers sont également incités à s'équiper en solaire. Une association prête du matériel avec compteur pour leur montrer les économies ainsi réalisées. La réduction de l'éclairage public, afin de limiter la pollution lumineuse qui affecte les oiseaux et empêche d'observer le ciel, a permis de consommer 40 % d'énergie en moins.
L'école, rénovée, va devenir à énergie positive, produisant plus d'énergie qu'elle n'en consomme. Les enfants y apprennent à lutter contre le gaspillage et en récoltent le bénéfice… Les sommes économisées en eau et en électricité par rapport au budget prévisionnel, sont reversées à la coopérative scolaire. Ce n'est pas un car qui transporte les élèves mais une calèche, emmenée par un cheval trottant tranquillement entre voitures et engins agricoles et recevant son lot pluriquotidien de caresses des jeunes passagers.
La municipalité a confié une parcelle de huit hectares à une association d'insertion, Les Jardins du trèfle rouge, qui y fait du maraîchage bio. Une régie agricole communale a été créée pour répondre aux besoins de la cuisine centrale, 600 repas par jour, alimentant entre autres la cantine scolaire 100 % bio (sans surcoût pour les parents). Ces structures fournissent aussi les paniers de légumes vendus aux particuliers et approvisionnent les marchés. Les surplus sont transformés à la conserverie. Chambre froide, légumerie, pressoir, microbrasserie, épicerie solidaire (dans l'ancienne poste, celle-ci ayant été supprimée comme dans tant de villages) sont achevés ou en voie d'achèvement.
Tous ces bâtiments, isolés, chauffés au bois, au solaire et à l'éolien (une éolienne a été construite dans le cadre d'un chantier participatif) sont loués exclusivement à des associations pratiquant l'économie sociale et solidaire. Jean-Claude Mensch ne veut pas promouvoir « *les marges, la concurrence, l'incitation à la consommation* », mais souhaite que « *les citoyens restent les maîtres du jeu* ». Mixité sociale et générationnelle sont des piliers de son action.
C'est dans cet esprit qu'a vu le jour le premier éco-hameau d'Ungersheim, inspiré du modèle anglais BedZED[2], sur un terrain acheté par la mairie. Cinq maisons et quatre appartements passifs, à ossature bois, isolation en paille d'origine locale, avec des infrastructures communes (buanderie, cellier, salle de réunion, jardin et potager) accueillent des familles avec enfants, des jeunes gens, des personnes âgées.

Démocratie participative

La vie à Ungersheim n'est cependant pas plus qu'ailleurs un long fleuve tranquille. Seule une petite partie des quelque 2 200 habitants, qui n'ont pas vu leurs impôts augmenter et ont bénéficié de la création de 150 emplois liés à la transition depuis 2011, s'impliquent effectivement.
Pourtant, la démocratie participative a été mise en place dès 2009, avec des instances de débats, cinq commissions citoyennes, le conseil des sages, le conseil des enfants, le jury citoyen, des chantiers réunissant des bénévoles aussi divers que les actions qu'ils mènent ensemble. En 2015, la documentariste Marie-Monique Robin, à qui on doit notamment *Le monde selon Monsanto* a consacré un film au village et à son maire, *Qu'est-ce qu'on attend ?*[3], qui leur a apporté une vraie notoriété. Mais Jean-Claude Mensch sait que le changement des mentalités prend du temps : « *Il faut faire le deuil de notre société et faire resurgir toute notre créativité, nos capacités de résilience, l'émotion, la culture, la fraternité, c'est ça le propre de l'homme.* »
Le pas propre de l'homme, c'est en novembre 2017 l'incendie, selon toute vraisemblance criminel, de la maison des natures et des cultures, presque achevée. Cette ferme en rondins, torchis, paille, implantée sur le carreau de la mine, reprend la configuration circulaire de l'ancien camp des charbonniers. « *Elle raconte l'histoire du lieu, que chacun peut s'approprier* » souligne Jean-Claude. Elle ouvre sur une nature sauvage, libre, boisée, poussée au-dessus de la mine, au nez et à la barbe de ceux qui auraient bien bétonné l'endroit. À la clef, un joli constat : « *Plus le substrat est pauvre, plus la biodiversité est riche.* »
Lieu de rencontres, de partage des savoir-faire traditionnels, elle avait été en partie édifiée dans le cadre d'un chantier citoyen. Elle est en cours de reconstruction.
Jean-Claude Mensch fait admirer une façade, raconte le robinier, la taille, la section, et en souriant dessine avec ses doigts croisés l'entrelacs des bardages : « *Sans le vouloir, on a recréé la symbolique du lien.* »
Il sera candidat aux municipales de mars prochain, pour un sixième mandat. ●

1. À Ungersheim, on extrait la potasse pendant tout le XXe siècle.
2. Ou Beddington Zero Energy (fossil) Development, du nom de ce quartier écologique au sud de Londres, inauguré en 2002, le premier neutre en carbone, qui n'utilise pas plus d'énergie (renouvelable) qu'il n'en produit.
3. Disponible en DVD.

SOUVENIR

2.

22 OCTOBRE 1941, LES 27 MARTYRS DE CHÂTEAUBRIANT

par RUST

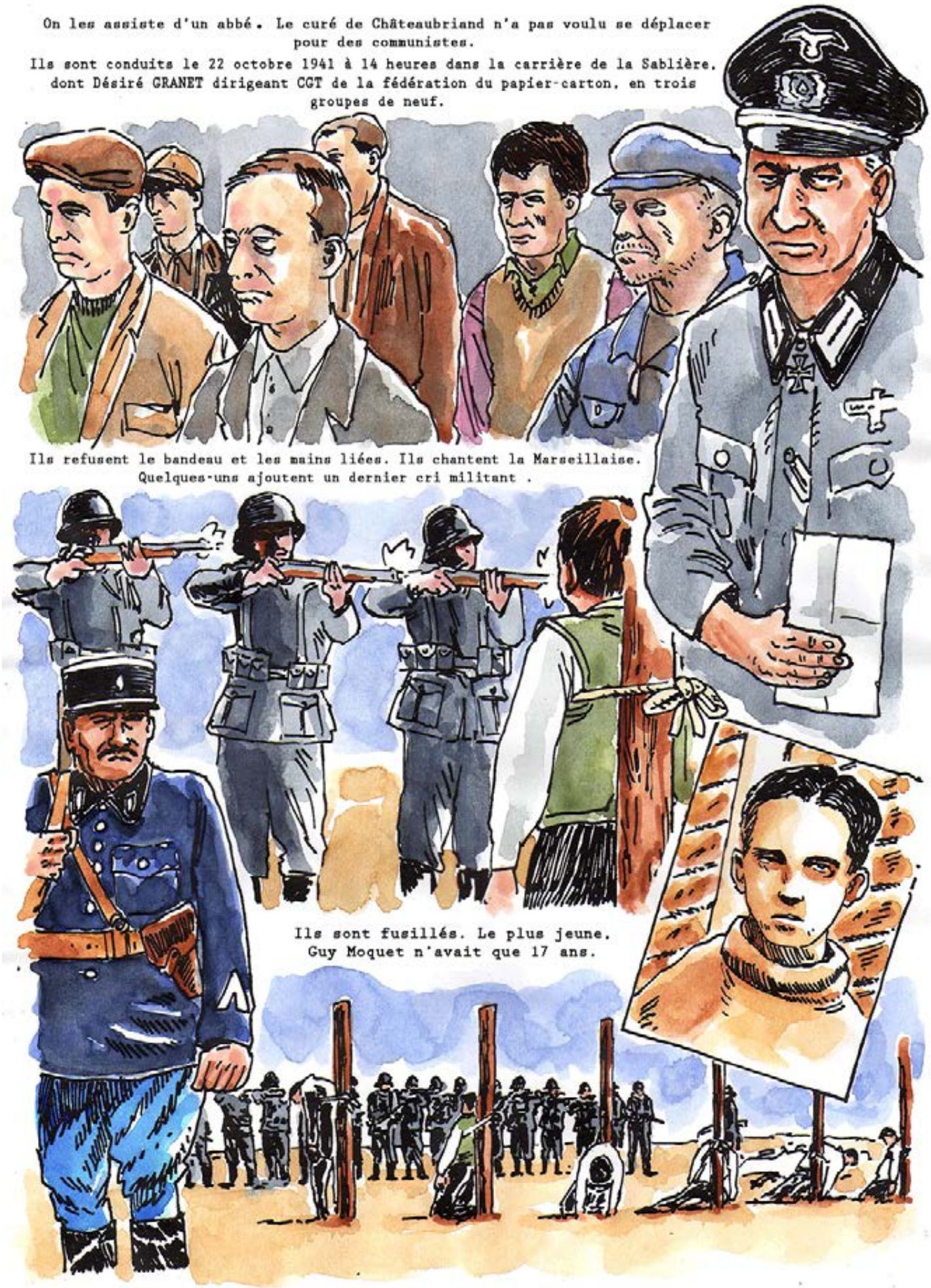
On les assiste d'un abbé. Le curé de Châteaubriand n'a pas voulu se déplacer pour des communistes.
Ils sont conduits le 22 octobre 1941 à 14 heures dans la carrière de la Sablière, dont Désiré GRANET dirigeant CGT de la fédération du papier-carton, en trois groupes de neuf.
Ils refusent le bandeau et les mains liées. Ils chantent la Marseillaise. Quelques-uns ajoutent un dernier cri militant .
Ils sont fusillés. Le plus jeune, Guy Moquet n'avait que 17 ans.

LES 27 DE CHATEAUBRIANT

JULES AUFFRET, 39 ans , ouvrier gazier,conseiller général communiste de la seine.

HENRY BARTHÉLÉMY, 58 ans, retraité de la SNCF, militant communiste.

TITUS BARTOLI, 58 ans, instituteur honoraire, militant communiste.

MAXIMILIEN BASTARD, 21 ans, chaudronnier, militant communiste.

MARC BOURHIS, 44 ans, instituteur, militant du parti ouvrier internationaliste, puis du courant trotskyste du parti socialiste ouvrier et paysan.

EMILE DAVID, 19 ans, mécanicien-dentiste, militant communiste.

CHARLES DELAVACQUERIE, 19 ans, imprimeur, militant communiste.

MAURICE GARDETTE, 49 ans, artisan tourneur, conseiller général de la Seine.

DÉSIRÉ GRANET, 37 ans, secrétaire général de la fédération CGT des papiers et cartons.

JEAN GRANDEL, 50 ans, employé des PTT, maire communiste de Gennevilliers, conseiller général communiste de la seine, secrétaire de la fédération postale de la CGT.

PIERRE GUÉGUIN, 45 ans, professeur, maire communiste de Concarneau et conseiller général du Finistère. Il quitte le PCF pour se rapprocher des trotskystes après la signature du pacte germano-soviétique.

HUYNH KUONG AN dit «Luisne», 29 ans, professeur, militant communiste.

EUGÈNE KÉRIVEL, 50 ans, marin pêcheur, militant communiste.

RAYMOND LAFORGE, 43 ans, instituteur, militant communiste.

CLAUDE LALET, 21 ans, étudiant, dirigeant des Jeunesses communistes.

EDMOND LEFEBVRE, 38 ans, métallurgiste, militant communiste.

JULIEN LE PANSE, 34 ans, peintre en bâtiment, militant communiste.

CHARLES MICHELS, 38 ans, ouvrier de la chaussure, député communiste de la Seine, secrétaire de la fédération CGT des cuirs et peaux.

GUY MOQUET, 17 ans, étudiant, militant communiste.

ANTOINE PESQUÉ, 55 ans, médecin, militant communiste.

JEAN POULMARC'H, 31 ans, secrétaire général de la fédération CGT des produits chimiques,militant communiste.

HENRI POURCHASSE, 34 ans, métallurgiste, secrétaire adjoint du syndicat CGT de la section technique des machines à la ville de Paris, militant communiste.

VICTOR RENELLE, 42 ans, ingénieur-chimiste, militant communiste, créateur du syndicat des techniciens des industries chimiques CGT.

RAYMOND TELLIER, 44 ans, imprimeur, militant communiste.

MAURICE TÉNINE, 34 ans, Médecin, militant communiste.

JEAN-PIERRE TIMBAUD, 37 ans, mouleur en bronze, secrétaire général de la féfération CGT de la métallurgie, militant communiste.

JULES VERCRUYSSE, 48 ans, ouvrier du textile, secrétaire général de la fédération CGT des textiles, militant communiste.

AUDIENS

LA PROTECTION SOCIALE PROFESSIONNELLE
Culture • Communication • Médias

Erwan Floch

Professionnels de la presse
Nous protégeons vos talents

Audiens est le partenaire au quotidien de tous les professionnels de la culture et de la création. Sa vocation : protéger les personnes tout au long de la vie, faciliter le quotidien, offrir des solutions innovantes, adaptées aux métiers et spécificités des professions.

La protection sociale professionnelle est une création continue

- Retraite complémentaire Agirc-Arrco
- Assurance de personnes
- Assurance de biens
- Accompagnement solidaire et social
- Médical et prévention santé
- Congés spectacles
- Services aux professions

www.audiens.org

Des manifs violettes contre les violences faites aux femmes

LA RÉDACTION
ILLUSTRATION : RUST

Il ne se passe pas de semaines où l'on n'apprenne que plusieurs femmes ont succombé aux coups de leur conjoint ou de leur ancien conjoint.
Ces assassinats, longtemps sous-estimés, montrent que le mal est profond et que la violence touche tous les secteurs de notre société. Il y a des tuées et aussi des milliers de femmes battues, terrorisées par le harcèlement physique ou mental. Les organisations féministes ont porté sur le devant de la scène la réalité de ces crimes. On parle désormais, en France, de féminicide, un mot employé depuis longtemps en Amérique latine, dont certains État le reconnaissent comme un «crime spécifique» considéré comme une circonstance aggravante du meurtre.
Au 23 novembre, 117 féminicides étaient recensés en France pour l'année en cours contre 121 pour toute l'année 2018. L'AFP qui a réalisé un dossier documenté sur cette question indique que ce sont les femmes de 30 à 39 ans qui sont le plus touchées par cette vague d'assassinats (22%). Si on élargit la tanche d'âge (de 30 à 49 ans) on obtient près de 40%. Souvent, ces femmes ont été victimes de violences avant l'acte meurtrier. Dans de nombreux cas, relevés par l'AFP, les victimes avaient prévenu la police ou la gendarmerie pour signaler des actes de violences à leur encontre mais aucune mesure n'avait alors été prise. Comme le note une responsable de l'Union nationale des familles de féminicides (propos rapportés par *Hufftington Post* du 23 novembre) *« Ce ne sont pas les manquements de la police qui ont tué ces femmes, ce sont des hommes. »*
Le 23 novembre, le jour même où la 117e victime était annoncée, une marée violette a déferlé sur Paris et dans des dizaines d'autres villes françaises pour dire stop aux violences sexistes et sexuelles. La CGT avait appelé à participer à ces marches.
Deux jours après ces manifestations qui ont rassemblé 150 000 personnes, le gouvernement, par la voix d'Édouard Philippe s'exprimait devant le « Grenelle contre les violences conjugales ». Les annonces faites par le premier ministre sont loin de répondre aux attentes des associations.
Ainsi, comme le souligne la CGT, le premier axe annoncé par Édouard Philippe vise la formation des enseignants. Mais le dispositif existe depuis 2013 et a été limité avec la remise en cause de l'ABCD de l'égalité. Le deuxième axe vise la protection et l'accueil des victimes de violence, avec la mise en place d'un numéro d'appel et 1 000 nouvelles places d'hébergement. Le troisième axe est la prise en charge des auteurs de violences, autrement dit leur éloignement du domicile familial, et leur intégration dans des centres d'accueil avec pose d'un bracelet électronique (dit anti-rapprochement).
Cela sans moyens supplémentaires. Pour 2020, il s'agira d'une enveloppe de 360 millions d'euros, soit la même enveloppe budgétaire qu'en 2019. (Les associations estiment que 1 milliard d'euros supplémentaire est nécessaire). Le gouvernement s'entête également à ne pas vouloir aborder la question de la violence au travail. *« L'égalité salariale et professionnelle est indispensable pour garantir l'indépendance économique des femmes et leur permettre d'échapper aux phénomènes d'emprise »*, note pour sa part la CGT. ●

Souvent, ces femmes ont été victimes de violences avant l'acte meurtrier. Dans de nombreux cas, relevés par l'AFP, les victimes avaient prévenu la police ou la gendarmerie pour signaler des actes de violences à leur encontre mais aucune mesure n'avait alors été prise.

AG2R LA MONDIALE

branchez-vous santé

Économiquement vertueux, socialement indispensable

Ensemble, relevons le défi

d'une culture prévention pour tous et à chaque étape de la vie.

- 4 français sur 10 ne vont pas chez le dentiste. Pourtant, la santé bucco-dentaire est au cœur de la santé globale [1]
- 160 000 cancers évitables sur un total de 400 000 diagnostiqués chaque année [2]
- 15,2 % des 3 millions de travailleurs non-salariés en risque d'épuisement professionnel [3]

Sources :
(1) UFSBD,
(2) e-cancer 2017,
(3) Étude BPI France Observatoire Amarok

Plus d'information sur
www.ag2rlamondiale.fr/branchez-vous-sante
bgbranchezvoussante@ag2rlamondiale.fr

022019-79754 – Crédit photo : Stocksy par Tatjana Zlatkovic – GIE AG2R REUNICA agissant pour le compte de ses membres / 104 - 110, boulevard Haussmann, 75 379 Paris cedex 08

LETTRES *française*

Les Lettres françaises reviennent au papier

Le journal culturel dont Aragon fut le directeur de 1953 à 1972,
s'offre une nouvelle vie après plusieurs années de publications sur le net, en pdf.

« Nous serons peut-être au début une petite armée.
Mais avec vous, nous devons gagner ce pari, le pari de l'intelligence,
dans un temps où l'obscurantisme pèse sur nos esprits
comme une chape de plomb. Alors, allons y ! »

Jean Ristat
Directeur des *Lettres françaises*

BULLETIN D'ABONNEMENT AUX *LETTRES FRANÇAISES*
Version papier. Je désire m'abonner aux *Lettres françaises.*
Pour ce faire j'utilise une des propositions d'abonnement :
11 numéros de 16 pages – **20 euros**
11 numéros de 16 pages et 2 hors série – **35 euros**
Soutien – **50 euros** et plus

Nom : ..... Prénom : .....
Adresse : .....
Mail : ..... Téléphone : .....

Chèques à l'ordre de SEPC-Helvétius, en indiquant au dos *Les lettres françaises*
Bon de commande à retourner à l'adresse suivante : **SAS-Helvétius, 21 place Maurice-Thorez Local, 1, 94800 Villejuif**
abonnementsLLF@editionshelvetius.com

Lectures

Le Mythe national

YVON HUET

Les Éditions de l'Atelier ont eu la très bonne idée de rééditer le livre de Suzanne Citron, historienne, professeure d'histoire à l'université Paris-III qui nous a quittés en 2018. Quand on aime l'histoire et qu'on regarde les documentaires des télévisions publiques et privées, même si certaines émissions valent le coup, on peut constater l'immense supercherie qui privilégie la légende et tord le coup à la vérité historique. Elle mérite pourtant autant de pudeur que de modestie dans l'étude de la vie des générations qui ont fait l'histoire de France pour aboutir à celle que nous connaissons.
La France, « *pays à l'histoire discontinue et aux multiples racines, faite de métissages anciens et d'immigrations récentes, morceau de la planète et segment de l'histoire humaine* », c'est celle que nous conte Suzanne, dans une démarche critique qui en met « un coup » à nos « ancêtres les Gaulois », mais pas seulement. C'est une réécriture qui donne à réfléchir à chaque instant sur nos certitudes engrangées par les manuels scolaires. Une lecture agréable qui fait tomber le masque d'une image d'Épinal dont se servent les « identitaires » pour attiser les haines. Ce livre a vraiment son utilité dans le contexte que nous connaissons. ●

Le Mythe national, l'histoire de France revisitée, de Suzanne Citron, Éditions de l'Atelier, juin 2019, 330 pages, 15 €.

L'adieu aux rois

YH

Pour mieux comprendre l'ambiance des années qui ont suivi 1789, rien de tel que ce roman historique rondement mené, relatant une page de la réalité cruelle d'une France assiégée en 1793. Les Prussiens sont à quelques heures de Paris, Lyon et Bordeaux sont en rébellion contre la Convention, et les Vendéens insurgés ont pris Angers et Saumur. En 1794, l'exhumation des couronnés inhumés à la basilique de Saint-Denis s'est faite dans ce climat de siège et de guerre civile.
« *Un témoin, Ferninand Gautiel, organiste de la Basilique, royaliste et catholique fervent, relate jour par jour ces faits à l'avocat robespierriste, Marc Antoine Doudeauville.* »
Pour comprendre en quoi la Révolution française avait des points beaucoup plus communs qu'on ne le croit avec la révolution d'Octobre, 127 ans plus tard, bien sûr dans un contexte historique bien différent, la lecture de ce livre est indispensable. À l'instar de *14 Juillet* d'Eric Vuillard, écrit trois ans plus tard, c'est un vrai mariage d'amour entre histoire et littérature. Autre intérêt, on redécouvre l'histoire de l'ancien régime à partir d'un chemin pour le moins original, même s'il est morbide à souhait et truffé d'anecdotes qui peuvent alimenter un dictionnaire d'humour noir. Valère Staraselski a notamment écrit *Sur les toits d'Innsbruck* et *le Maître du jardin*. Il a obtenu le prix Licra 2018 avec *le Parlement des Cigognes*. ●

L'Adieu aux roix, de Valère Staraselski, Éditions du Cherche Midi, 236 pages, 16 €.

Les Chiens

YH

Haïti est un pays martyre où la misère s'expose au soleil. Dans ce conte qui expose le contexte d'une histoire forte, le vent de la rébellion prend la forme d'une meute de chiens qui déstabilise le pouvoir en place. Un crescendo de turbulences transforme la panique embouteillée en grève générale et se replie à la façon d'un tsunami. Une expression talentueuse et poignante sur une réalité dans ce pays sur lequel veille l'oncle nord-américain via le voisin domingois, pour que rien ne change à la condition des simples gens. Cela n'empêche pas le peuple de se révolter, dans un rythme toujours inattendu, à l'instar des tremblements de terre et des ouragans. Francis-Joachim Roy, né à Port-au-Prince en 1923 et décédé en exil en France en 1969, fait partie de cette communauté progressiste haïtienne qui ne pliera pas devant la dictature et la corruption imposée. Écrit dans la collection Romans des libertés, l'ouvrage ne fait aucune concession à la sensiblerie. On ne peut que féliciter l'éditeur de rééditer ce livre pour le plus grand intérêt de ceux qui ne connaissent l'histoire de ce pays que trop superficiellement. ●

Les Chiens, de Francis-Joachim Roy, éditions Le Temps des Cerises, janvier 2019, 220 pages, 17 €.

1979-2019 QUARANTIÈME ANNIVERSAIRE DES JOURNÉES DES OUBLIÉS DES VACANCES

C'est une des campagnes emblématiques du Secours populaire qui a permis à des milliers de gosses de découvrir la mer depuis 1979.

PHILIPPE ESCUREDO,
SECRÉTAIRE DU COMITÉ DU LIVRE

En France, certains sont privés de ce qui est un droit : partir en vacances. Un Français sur deux et un enfant sur trois ne peut y prétendre. C'est dans cet esprit qu'est née l'idée des Journées des oubliés des Vacances, les fameuses JOV, avec ce seuil incontournable : après le 15 août, l'idée de partir est définitivement abandonnée par toutes et tous.
Cette idée a germé dans la tête de notre président Julien Lauprêtre… Julien a dix ans et comme beaucoup de petits Parisiens, n'est jamais parti en vacances ! Jean son père, cheminot, l'inscrit à une colonie du Secours ouvrier international, l'ancêtre du Secours Populaire. La colonie dure un mois, elle le transforme littéralement et le marque profondément. Une fois président, il n'aura de cesse de développer cette aide envers les enfants, *« les gosses »* comme il disait.
Le bilan : dans toute la France, depuis 1979, ce sont des millions de gosses qui, à ce jour, ont profité de cette magnifique initiative.

Pour sa part, le Comité du Livre participe depuis de nombreuses années à la JOV organisée par le conseil de région d'Île-de-France du SPF, avec l'aide et le soutien indéfectibles des camarades de la presse, toutes catégories confondues. La solidarité a cette force : réunir toutes les bonnes volontés au-delà de toute divergence.
Ce sont environ 5 000 enfants accompagnés par 1 500 bénévoles et une centaine de cars, depuis 80 communes des huit départements d'Ile-de-France, qui, chaque année, convergent vers les plages normandes. Un débarquement d'un autre genre ! Des gosses qui découvrent la mer pour la première fois… et dont la spontanéité nous touche. Comme cette petite fille du XIIe arrondissement à Paris qui descend du car à Cabourg. C'est le début de la marée basse et, très inquiète, elle nous interpelle : *« Si la mer s'en va, comment allons-nous pouvoir nous baigner ? »*… ou encore : *« L'eau de la mer, elle a pas un goût de chlore, mais je m'habitue »*… et encore d'autres : *« J'ai prévu de faire des châteaux de sable et de me baigner » ; « Merci de nous avoir offert une belle journée à la mer » ; « J'ai joué sur le sable et dans l'eau. Je me suis amusé. Je me suis allongé sur les vagues. J'ai joué avec les bulles, j'ai beaucoup aimé ma journée… »*

Jojo le Gilet jaune et la République

JACQUES DIMET

Il y a des mots qui reviennent en boucle dans la bouche des possédants, au fil des ans et même des siècles.
Les mots sont rudes, ils expriment les sentiments refoulés depuis des années par ceux qui sont aux manettes, que cela soit au plan politique ou économique et financier.
À propos des manifestations de Gilets jaunes et des manifestations syndicales, le ministre de l'Intérieur – comme certains de ses subordonnés et de ses supérieurs – ne s'embarasse pas de périphrases. Les manifestants, supposés violents, sont des voyous, des sauvages, des brutes, des émeutiers.
Le même langage qu'employaient les Versaillais dans leur hargne contre la Commune de Paris dont on célèbrera dans un peu plus d'un an le 150e anniversaire. Et avant eux, les mêmes mots pour désigner les habitants des faubourgs parisiens qui dressèrent des barricades en 1830, en 1848. Barricades qui dans ce cas-là, débouchèrent sur la proclamation de la République.
Le président de la République, qui se moquait de Jojo le Gilet Jaune qui occupait les ronds-points, nous dit que la violence n'a jamais rien réglé. Mais ces hommes de palais sont-ils si obstinément fermés à la réalité de l'histoire ? Dire que la violence n'a jamais servi à rien dans le pays de la prise de la Bastille, de la décapitation du roi, des soulèvements populaires nombreux qui débouchèrent notamment sur la Grande révolution de 1793, qui fut l'aboutissement populaire de la révolution de 1789, des maquisards et résistants armés durant l'occupation et de l'insurrection parisienne de 1944, c'est surtout ne pas se reconnaître dans l'histoire de France.
Mais il est vrai que l'actuel président de la République évoquait il y a quelques années sa nostalgie de la monarchie.
Cela ne veut pas dire que la violence est aujourd'hui nécessaire, cela veut simplement dire que pour toutes nos bonnes âmes, la violence sociale, la violence patronale, la violence de la pauvreté, de la précarité, des logements insalubres, tout cela n'existe pas. Et qu'il ne faut faire confiance qu'aux gens de pouvoir.
Dans cet ordre d'idée, les propos du préfet de police Lallement sont proprement scandaleux, car le haut fonctionnaire, censé servir tous les habitants de notre pays, clive et nous dit en quelque sorte qu'il y a les bons citoyens et les mauvais citoyens. À une femme qui se réclamait des Gilets jaunes, le préfet – dont la compétence en matière de maintien de l'ordre n'est pas meilleure que celle de son prédécesseur promptement débarqué pour avoir déplu au ministre de l'Intérieur – répondit *« nous ne sommes pas du même camp. »* À ceux qui se vantent de servir la République, rappelons que lorsqu'on sert la République il n'y a pas de camp. Nous ne sommes pas en guerre civile.
Enfin, parmi les expressions utilisées à tort et à travers il y a cette fameuse *« les valeurs de la république »*, employée par exemple par ceux qui ont fait voter au Sénat une proposition de loi visant à interdire le port du voile (en fait du foulard) dans les sorties scolaires. Tenons-nous en à l'expression « valeurs de la République.» Si l'on va jusqu'au bout, j'attends avec impatience le jour où les sénateurs de droite se prononceront pour l'interdiction des messes en la mémoire de Louis XVI, demanderont l'interdiction des groupements, associations et partis se réclamant de la monarchie, s'étrangleront d'indignation quant est nommé au poste prestigieux de la défense du patrimoine un monarchiste déclaré. Si cela n'est pas considéré comme contraire aux valeurs de la République, c'est que nous ne sommes déjà plus en République.
Bien entendu, je ne suis pas pour l'interdiction des rassemblements des nostalgiques de la monarchie, ni même pour l'interdiction du parti démocrate-chrétien (quand certains veulent interdire tout parti communautaire).
Mais il faut à chaque fois mettre les tenants de l'ordre autoritaire face à leurs contradictions. ●

À ceux qui se vantent de servir la République, rappelons que lorsqu'on sert la République il n'y a pas de camp. Nous ne sommes pas en guerre civile.

9e CONGRÈS filpac cgt

30 mars – 3 avril 2020

Île de Ré

Fédération des travailleurs des industries du livre, du Papier et de la Communication CGT

POUR UN SYNDICALISME DE CONQUÊTES SOCIALES !

SOLIDAIRES ET ACTEURS DE NOTRE AVENIR

© Communication filpac cgt/2019/D.R.